

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	8
2023-138 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	8
2023-139 Désignation des représentants du Conseil municipal au syndicat mixte ouvert de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Délibération modificative	8
2023-140 Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Eloi à la communauté d'agglomération de Nevers 9	9
2023-141 Mode amiable de résolution de contentieux – Mise en œuvre d'une procédure de médiation à l'initiative du juge administratif	13
2023-143 Délibération-cadre relative au prêt du véhicule PMR aux associations : approbation d'une convention type	24
2023-144 Création d'un service commun Évaluation et Financements entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.....	25
2023-145 Création du Laboratoire mutualisé des Projets et des Innovations, et approbation de conventions de mise à disposition	27
2023-146 Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération – Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation des Territoires	28
2023-147 Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération - SIIVIM	29
2023-148 Instauration de deux suppléants à chaque titulaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial de la Ville de Nevers et du CCAS.....	29
2023-149 Actualisation des conditions d'attribution et des modalités de versement de l'indemnité horaire pour travail de nuit.....	30
2023-150 Instauration des modalités de paiement des heures effectuées par le personnel de la Ville à l'occasion des consultations électorales	30
2023-151 Convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers / CCAS.....	30
2023-152 Conventions de servitude Ville de Nevers / Nevers Agglomération – Réseau de chaleur urbain	30
2023-153 Vente du bâtiment dit « L'Oasis », place du Gué à Nevers, à Nevers Agglomération	30
2023-154 Convention Ville de Nevers / Nièvre Habitat pour mise à disposition d'emplacements de stationnement avec contrepartie	31
2023-155 Bail emphytéotique ASEM (Acteurs Solidaires en Marche) – Espace Nelson Mandela.....	31
2023-156 Mise en vente de l'ancienne station d'eau potable située 90007 route de Sermoise à Nevers	31
2023-157 Vente des 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers	32
2023-158 Mise en vente de l'ancienne gare du Tacot, square René Chatout à Nevers.....	32
SÉCURITÉ.....	34
2023-159 Exonération d'astreintes administratives dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité d'un immeuble 34	34
RELATION CITOYENNE.....	35
2023-160 Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire 35	35
URBANISME.....	38
2023-161 Délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat	38
2023-162 Révision allégée n°1 du PLU de Nevers – Bilan de concertation et arrêt de projet.....	39

2023-163	Convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie	45
2023-164	Convention publique d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenant consécutif à l'approbation des comptes rendus d'activité au concédant (CRAC) au 31 décembre 2022	45
CULTURE.....		46
2023-165	Saison culturelle de Nevers – Tarification 2023-2024	46
2023-166	Partenariats entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024	48
2023-167	Plan de sauvegarde des biens culturels	48
2023-168	Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à l'abbaye royale de Fontevraud, à la Ville de Toulon et à la Ville de Saint-Lô	49
2023-169	Développement de la lecture en milieu carcéral : partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre, la Maison d'Arrêt de Nevers et la Ville de Nevers	49
2023-170	Partenariat entre la Ville de Nevers, l'association « Les Môm'en Couleurs » et le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN).....	50
2023-171	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Triodart's	51
2023-172	Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau	51
2023-173	Partenariat avec le Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE 58) dans le cadre des 50 ans de la médiathèque Jean Jaurès	52
ENFANCE JEUNESSE.....		52
2023-174	Convention d'objectifs et de moyens : dépistage des troubles oculaires dans les crèches	52
2023-175	Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Automne Hivers 2023 – Centre Social Banlay	53
2023-176	Festival des solidarités 2023 – Convention de partenariat avec BFC International et la Région Bourgogne Franche-Comté	53
2023-177	Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France Handicap pour une classe d'unités localisées pour l'inclusion scolaire à l'école Lucie Aubrac	53
2023-178	Réalisation d'une fresque à l'école maternelle Jules Ferry – Subvention à la coopérative scolaire	53
SPORT ET BIEN ÊTRE		53
2023-179	Conventions de partenariat – Mercredis Multisports de l'École Municipale des Sports	53
2023-180	Partenariat Ville de Nevers – Comité Départemental de rugby de la Nièvre pour l'organisation des fan-zones durant la coupe du monde de rugby	53
2023-181	Convention de partenariat – Coupe du monde de rugby des écoles	54
2023-182	Attribution d'une subvention au Canoë Club Nivernais – Organisation du Grand Prix de Nevers Agglomération 2023.....	54
2023-183	Attribution d'une subvention – Organisation des 25 ^e Internationaux de Tennis de Nevers-Nièvre	54
2023-184	Dénomination du stade situé boulevard Patrick Guillot « Stade Jacky Terreau »	54
2023-185	Convention de partenariat entre la SASU La French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation « Nevers Marathon by Nexson », le samedi 25 et le dimanche 26 novembre 2023	55
2023-186	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Académie de Boxe Citoyenne ; soutien à l'organisation du gala de boxe 2023 et du Championnat de France	56

ATTRACTIVITÉ	57
2023-187 Convention de partenariat – Marché aux truffes	57
2023-188 Action Cœur de Ville – Avenant de prorogation à la convention-cadre pluriannuelle	57
2023-189 Journées Portes Ouvertes de la base aérienne 702 d’Avord – Attribution d’une subvention	57

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte cette session du Conseil municipal de la Ville de Nevers du 3 octobre 2023.

Je propose que soient désignés deux secrétaires de séance, en les personnes, si elles l'acceptent, et vous aussi, de Michel Suet et de Rose-Marie Gerbe. Pas d'opposition ? Pas d'abstention non plus ?

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais évoquer deux événements :

- « Octobre Rose ». Je crois que vous avez tous eu un petit nœud rose, que vous pouvez mettre sur vous. Il y a beaucoup d'événements qui sont prévus. J'étais au CHAN tout à l'heure, et je remercie aussi tous ceux qui se consacrent à cet événement. Le pont de Loire s'illuminera en rose pour tout le mois d'octobre, hormis les soirs de match. Il y a un match de l'équipe de France, vendredi, où le pont sera en bleu, blanc, rouge ; et, pour les matchs de l'USON, il sera en jaune et bleu.

Pour le SIIVIM, il sera aux couleurs du SIIVIM aussi, à la fin du mois, du 25 au 27 octobre. Je vous invite à venir. Deux jours à rencontrer 12 nations, une vingtaine de villes françaises, des partenaires, à la Maison des Sports et à la Maison de la Culture, et en extérieur – en espérant qu'il fasse beau –, pour toute la partie Mobilité. Vous êtes les bienvenus, et je rappelle que cet événement est ouvert au grand public le vendredi 27 octobre. Petits et grands, il y en a pour tout le monde, pour découvrir des innovations au service de nos concitoyens. Vous découvrirez aussi des choses que l'on ne voit pas toujours, notamment tout ce qui est dans les réseaux, etc. N'hésitez pas à venir, il y aura beaucoup d'échanges, de conférences, de choses à tester, notamment en extérieur, en mobilité. C'est un bel événement. Je rappelle qu'il a lieu un an sur deux en France : à Nevers (où il se tiendra donc bientôt), et au Québec.

- En ce moment, nous avons lancé également le « Mois de l'Inclusion », et je remercie notamment Hervé Barsse, Philippe Cordier, et les élus qui sont associés à cet événement. Ils essaient vraiment de mettre en valeur ce que nous portons, à la Ville de Nevers, dans l'inclusion, d'une façon générale ; évidemment, au niveau du handicap, mais aussi de vulnérabilités plus larges, avec beaucoup d'événements. Il y aura des tables rondes, tout au long du mois, dans différents lieux ici ou ailleurs. Je vous invite à participer aussi parfois à de l'innovation sensorielle (par exemple à un déjeuner dans le noir), et à d'autres événements.

Je passe la parole à Philippe Cordier.

M. Cordier – Les deux événements « Déjeuner dans le noir » sont pratiquement complets. Il y a donc une importante participation de la population de Nevers et même d'autres villes.

M. le Maire – Par exemple, il y aura la possibilité de jouer avec des joueurs en situation de handicap et de professionnels, avec l'Association des Paralysés de France Handicap d'Imphy, le 25 octobre à la médiathèque, qui fêtera ses 40 ans mi-octobre ; le 28 octobre, il y aura une visite multi-sensorielle de l'espace patrimoine et de la cathédrale. C'est vraiment une autre façon de vivre Nevers, et puis aussi d'associer des gens qui sont parfois un peu mis de côté ; involontairement, bien sûr. Bravo pour l'organisation de cet événement.

Je crois que Rose-Marie Gerbe voulait dire quelques mots à ce sujet.

Mme Gerbe – Je voulais juste qu'on salue Florence Vard, dans l'assemblée, qui fait beaucoup pour « Foutu Cancer », qui nous a apporté des rubans roses, et qui fait beaucoup de choses pour ce mois d'octobre.

- M. le Maire – Merci.
Hervé Barse.
- M. Barse – C’était juste pour souligner que les activités sont gratuites, et ouvertes à tous ; n’hésitez pas à venir le plus nombreux possible, et à échanger le plus possible.
- M. le Maire – Merci.
Plus prosaïquement, nous avons à adopter les compte-rendus des Conseils municipaux. Tout d’abord celui du 9 juin 2023. Y a-t-il des questions, ou des observations ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Donc unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.
Et pour celui du 27 juin 2023, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité également.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.
Je vais inviter les groupes à me préciser les questions qu’ils souhaitent voir aborder avec débat ; et, par défaut, sauf si l’un d’entre vous n’en était pas d’accord, nous voterons sans débat les délibérations non retenues.
Jean-Luc Dechauffour, pour le groupe majoritaire.
- M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues.
Pour le groupe majoritaire, nous présenterons les délibérations n°1, 2, 3, 6 à 8, 9, 11, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 30, 32, 33, 35, 36, 37, 43, 47, 48, 49 et 52.
- M. le Maire – Certains seront plus des points d’information rapides, je vous rassure, que de débats sans doute longs.
Je voulais préciser, avant de passer la parole à François Diot, qu’il y a des procurations : Pierrette Concile donne procuration à Anne Wozniak, Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille, Martine Mazoyer à Françoise Herve, Marylène Rocher à Michel Suet, Chrystel Pitoun à Philippe Cordier, Sophian Saouli à Yannick Chartier. J’excuse Sophian Saouli, il est en déplacement pour la Ville à Neubrandenbourg. Nous accueillerons d’ailleurs le maire de Neubrandenbourg et une délégation lors du SIIVIM, pour renouveler notre partenariat de jumelage. Je crois que ça correspond, d’ailleurs, à un anniversaire. Emilie Chamoux à François Diot. Mme Pardal à Mme Dupart-Muzerelle. Daniel Devoise à Amandine Boujlilat, et Walid Ghessad à Bertrand Couturier. Je n’ai oublié personne, en pouvoir ?
Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir continuer.
François Diot.
- M. Diot – À la longue liste de délibérations énumérées par M. Dechauffour, nous rajouterions simplement les délibérations n°4, 5, 7 et 28.
- M. le Maire – Nous allons donc voter les délibérations que nous ne retenons pas en débat :

2023-147 (10) – Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération – SIIVIM 2023

Adopté à l'unanimité.

2023-149 (12) – Actualisation des conditions d'attribution et des modalités de versement de l'indemnité horaire pour travail de nuit

Adopté à l'unanimité.

2023-150 (13) – Instauration des modalités de paiement des heures effectuées par le personnel de la Ville à l'occasion des consultations électorales. D'ailleurs, j'invite chaque représentation politique à être plus présente pour les élections ; moins il y a de représentants, plus il y a un coût pour la Ville, qui est obligée de mobiliser des agents, y compris le dimanche, et je trouve que c'est un peu regrettable – je me permets de le dire aussi – y compris pour le deuxième tour, et y compris pour un mouvement éliminé. Évidemment que, quand on porte quelque chose, on souhaite tous que ça marche ; mais, même quand ça ne marche pas... C'est une obligation, d'ailleurs. Et ne pas tenir de bureaux de vote est susceptible de sanctions. L'idée, ce n'est pas d'aller jusque-là, mais c'est d'inciter tous les élus municipaux quels qu'ils soient à jouer leur rôle, c'est-à-dire de tenir et d'organiser des bureaux de vote. Je le rappelle pour les élections à venir. Limitons les coûts pour la Ville, et nous pourrions les affecter dans d'autres choses.

Adopté à l'unanimité.

2023-151 (14) – Convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers / CCAS

Adopté à l'unanimité.

2023-152 (15) – Convention de servitude Ville de Nevers / Nevers Agglomération – Réseau de chaleur urbain

Adopté à l'unanimité.

2023-154 (17) – Convention Ville de Nevers / Nièvre Habitat pour mise à disposition d'emplacements de stationnement avec contrepartie

Adopté à l'unanimité.

2023-155 (18) – Bail emphytéotique ASEM (Acteurs Solidaires en Marche) – Espace Nelson Mandela

Adopté à l'unanimité.

2023-163 (26) – Convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie

Adopté à l'unanimité.

2023-166 (29) – Partenariat entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024

Adopté à l'unanimité.

2023-168 (31) – Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à l'abbaye royale de Fontevraud, à la Ville de Toulon et la Ville de Saint-Lô

L'abbaye royale de Fontevraud est un lieu formidable. Je vous invite à la découvrir, si vous ne la connaissez pas. Ancienne prison, d'ailleurs.

Adopté à l'unanimité.

2023-171 (34) – Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Triodart's

Adopté à l'unanimité.

2023-175 (38) – Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Automne Hiver 2023 – Centre Social Banlay

Adopté à l'unanimité.

2023-176 (39) – Festival des solidarités 2023 – Convention de partenariat avec BFC International et la Région Bourgogne Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

2023-177 (40) – Mise à disposition d'un minibus par l'Association des Paralysés de France Handicap pour une classe d'unités localisées pour l'inclusion scolaire à l'école Lucie Aubrac
Adopté à l'unanimité.

2023-178 (41) – Réalisation d'une fresque à l'école maternelle Jules Ferry – Subvention à la coopérative scolaire
Adopté à l'unanimité.

2023-179 (42) – Conventions de partenariat – Mercredis Multisports de l'École Municipale des Sports
Adopté à l'unanimité.

2023-181 (44) – Convention de partenariat - Coupe du monde de rugby des écoles
Adopté à l'unanimité.

2023-182 (45) – Attribution d'une subvention au Canoë Club Nivernais – Organisation du Grand Prix de Nevers Agglomération 2023
Adopté à l'unanimité.

2023-183 (46) – Attribution d'une subvention – Organisation des 25^e Internationaux de Tennis de Nevers - Nièvre
Adopté à l'unanimité.

2023-187 (50) – Convention de partenariat – Marché aux truffes
Il se tiendra le 14 octobre à partir de 9 h 00 au Parc Salengro
Adopté à l'unanimité.

2023-188 (51) – Action Cœur de Ville – Avenant de prorogation à la convention-cadre pluriannuelle
Adopté à l'unanimité.

Voilà pour les délibérations que nous avons convenu de ne pas examiner plus en détail.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2023-138 **Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

M. le Maire – Concernant les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal, y avait-il des questions ? Non ? Il n'y avait pas de questions sur les décisions du Maire ? Parfait. Merci.

Il en est pris acte, à l'unanimité.

2023-139 **Désignation des représentants du Conseil municipal au syndicat mixte ouvert de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Délibération modificative**

M. le Maire – Nous avons à désigner des représentants pour le syndicat mixte ouvert de l'aéroport. Il y a une modification que nous devons faire, puisqu'il s'agit d'une permutation entre Philippe Cordier, qui devient titulaire, et Bertrand Couturier, qui devient suppléant, avec leur accord respectif.

Pas de question particulière ?

Qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Unanimité pour cette permutation.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-140

Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Saint-Eloi à la communauté d'agglomération de Nevers

M. le Maire –

Nous avons ensuite à aborder la délibération n°3, qui consiste à examiner la demande d'adhésion de la commune de Saint-Eloi à la communauté d'agglomération de Nevers.

Vous savez que la communauté d'agglomération a délibéré très largement en faveur de l'arrivée de Saint-Eloi à l'Agglomération ; que les élus eux-mêmes de Saint-Eloi, après consultation de la population – et j'ai vu encore la semaine dernière une réunion publique, avec une salle des fêtes qui était pleine, avec plus de 250 personnes – ont plutôt manifesté un intérêt aussi. Eux ont délibéré le 12 juillet 2023. Chaque commune de l'Agglomération doit se positionner dans les trois mois. Si elle ne se positionne pas, la décision est réputée favorable.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivons, par cette délibération, l'examen de cette procédure dérogatoire. Il est donc demandé aux élus de la Ville de Nevers de se positionner sur la venue de la commune de Saint-Eloi dans l'Agglomération de Nevers.

On pourrait en parler longtemps, mais je ne vais peut-être pas en parler longtemps, je vais vous laisser l'évoquer, puisque c'est une délibération que vous nous avez demandé d'aborder. Je vous laisse le soin de vous exprimer.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle –

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je serais très brève, puisque je prendrai sûrement quelques éléments de ce qui a déjà été exposé lors du Conseil d'Agglomération du 2 septembre dernier, pour juste expliquer que le groupe Nevers Ecologique et Solidaire s'abstiendra sur cette décision. Les raisons en sont une décision, évidemment, précipitée ; peu d'éléments préparatoires, même si la commune de Saint-Eloi est, en effet, proche géographiquement et économiquement de l'Agglomération de Nevers ; il y a quand même quelques questions de principe, et notamment un questionnement de l'impact de sortie de Saint-Eloi sur sa communauté de communes d'origine, à savoir la communauté de communes Loire et Allier, qui va, de fait, être affaiblie. Et puis peut-être aussi un questionnement sur ce qui se prépare un peu plus loin ; on a Tronsanges qui va aussi arriver dans l'Agglomération. Et puis évoquer aussi d'autres communes qui pourraient aussi changer de communauté de communes, et notamment sur la communauté de communes Loire et Allier, qui serait vraiment affaiblie. Ce n'est peut-être pas une bonne chose pour l'équilibre des territoires. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. le Maire –

À mêmes arguments, je reprendrai un peu les miens aussi. Peut-être qu'un jour j'arriverai à vous faire évoluer dans la réflexion. Mais, après, chacun a son libre arbitre.

Je voudrais déjà rappeler que nous sommes sur Facebook, comme d'habitude, mais je préfère le rappeler quand même, en diffusion en direct.

Ce n'est pas l'avis de notre groupe majoritaire, et pas le mien. « Précipité »... Le citoyen que je suis, nivernais, depuis longtemps, s'est toujours étonné que Saint-Eloi ne soit pas dans l'Agglomération. Vous le savez très bien, si Saint-Eloi n'a pas rejoint l'Agglomération, ce n'est pas qu'il y avait une logique à ce qu'elle ne le soit pas ; c'est par des inimitiés entre élus. Et heureusement, ce sont les hommes et les femmes qui font les choses, et parfois qui débloquent ; mais peut-être que d'autres savent les faire avancer.

Moi, je considère donc que ce n'est pas « précipité » ; je considère qu'on rattrape un retard depuis des années, avec la porte d'entrée Est, par l'A77, une zone économique développée excessivement à l'Ouest et très peu à l'Est, et qui nous bloque pour l'instant, tant qu'on n'aura pas une reprise de population forte. Cela n'a pas créé plutôt un équilibre sain pour le territoire de l'agglomération ; c'est mon avis, même si vous ne le partagez pas.

Deuxième étape, alors que nous devions nous marier en 2016 ou 2017, et que tout le travail avait été fait – vous évoquiez l’impact ; cet impact avait été travaillé à cette époque –, c’est pour de mauvaises raisons politico-politiciennes, et surtout pour ne pas que l’Agglomération évolue ; je dirais même pour que l’Agglomération soit affaiblie – qu’on a empêché ce mariage avec la CCLA, puisqu’il faut dire les choses. Il ne faut donc pas s’étonner qu’à partir du moment où il y a eu une nouvelle possibilité...

En effet, les conditions, en commission départementale de coopération intercommunale, sont plus favorables au choix des communes. À chaque fois qu’on se voit en Agglomération, quelle que soit la strate de Bureau, de Conférence des Maires, de Commission, on insiste très souvent pour dire que l’intercommunalité est au service des communes, mais que l’on doit respecter la souveraineté des communes. Et j’y souscris, même si je suis un profond convaincu de l’intercommunalité. Nevers, seul, ne pourrait pas assumer aujourd’hui les transports publics, les déchets, etc. C’est la force qui fait l’union, et c’est l’union qui fait la force.

Aujourd’hui, nous avons une opportunité d’étendre notre territoire de façon intelligente, et surtout de façon réfléchie, en territoire vécu. En territoire vécu en termes d’habitat. Figurez-vous que les habitants de Saint-Eloi n’ont pas de transports urbains. Ils ont une ligne de transport régional, qui arrive jusqu’à eux, alors que beaucoup de jeunes de Saint-Eloi sont dans des établissements scolaires aussi à Nevers ; donc, c’est une vraie difficulté pour eux. Figurez-vous que, par exemple, concernant les déchets, alors qu’ils sont à la frontière de l’agglomération et de notre déchèterie, et notamment de celle des Taupières, ils emmènent ces déchets à Langeron. Vous qui représentez un mouvement écologique, rien que ça comme argument, cela devrait peut-être vous permettre d’y réfléchir, parce que c’est une passion chez nos concitoyens d’aller dans les déchèteries, vu leur fréquentation. Je rappelle que nous les rénovons, pour 14 M€, avec la création d’une nouvelle. Ce n’est pas cela uniquement qui les motive.

Je voulais vous rappeler aussi l’intérêt économique. Il y a une zone artisanale et industrielle commune avec Saint-Eloi, qui est d’un autre âge, que Saint-Eloi voulait commencer à rénover, mais c’est compliqué quand on est deux intercommunalités, et il faut se coordonner. Aujourd’hui, cette zone intégrera pleinement, sous réserve des votes des communes, un périmètre, l’Agglomération. À la différence d’une communauté de communes – je ne le dis pas pour les abaisser, puisque nous travaillons avec certaines même sur l’économie, notamment Cœur de Loire. Les Bertranges viennent de nous rejoindre. Au contraire, c’est tous ensemble aussi, au-delà de l’Agglomération, que nous travaillons sur le développement économique –, ce sera plus simple de rénover cette zone, qui a un potentiel ; et d’en faire autre chose, et de consolider ceux qui sont là, et de faire venir d’autres acteurs du monde de l’économie.

Le côté « précipité », je vous avoue que je ne le vois pas trop. Je vois plutôt un rattrapage de retard.

Ensuite, l’impact a été calculé, y compris pour la CCLA. Je rappelle que nous ne sommes pas des élus de la CCLA. Ce qui compte, c’est la souveraineté des communes. Quand on a une commune qui vote à une voix Contre et toutes les autres voix Pour, il faut peut-être respecter les Conseils municipaux. On pourrait dire pareil pour nous. Il faut respecter l’avis du Conseil municipal de Nevers. Donc il faut respecter l’avis du Conseil municipal de Saint-Eloi, qui a la même légitimité que nous pour représenter ses habitants. Il y a une envie d’Agglomération, mais l’Agglomération accueille les habitants de Saint-Eloi en leur souhaitant la bienvenue.

La sortie de la CCLA, il fallait que les responsables de la CCLA mesurent leur refus qui n’avait pas lieu d’être, puisque même le préfet voulait leur imposer ; c’est moi qui ai demandé au préfet de laisser un an de plus, parce qu’on me demandait cette année de plus, et qui finalement a été un enfumage, et un travail considérable pour les agents de l’Agglomération, pour rien. Je pense donc, et si vous voulez mon avis – je le dis sans animosité, parce que je m’entends bien avec les élus de la CCLA –, que la CCLA a loupé le train ; avec un Circuit, qui s’appelle Nevers Magny-Cours, dont nous sommes actionnaires, et dont nous touchons des dividendes chaque année, puisqu’il fonctionne bien ; avec une zone économique, dont les entreprises ne comprennent pas qu’elle n’appartienne pas à l’Agglomération, et qu’elle ne bénéficie pas des dispositifs. D’ailleurs, en général, elles viennent toquer à ma porte, pour celles qui veulent s’implanter,

pensant que ça dépend de l'Agglomération, mais ça n'est pas le cas. Pour elles, c'est un mauvais signe que l'ensemble de la CCLA n'ait pas intégré l'Agglomération. La porte était ouverte ; la CCLA était d'accord pour la prendre, mais elle ne l'a pas prise. Nous ne pouvons pas, nous, avoir de scrupules, par rapport à cela ; je le dis très franchement, et sans inimitié.

Sur Tronsanges, vous le savez, il y a une volonté des élus de Tronsanges de venir. Cela a été voté. Net. Lors de la réunion publique, j'ai aussi pu noter une volonté de venir à l'Agglomération. Il y a déjà un regroupement pédagogique à la ville. Nous en reparlerons en temps voulu, puisque cette décision viendra au prochain Conseil municipal.

Pour la suite, comme je l'ai dit en Conseil communautaire samedi, il n'est pas de la volonté des élus de l'Agglomération, d'ici la fin du mandat, d'envisager d'autres accroissements. Ce n'est pas une volonté de l'Agglomération de tomber dans une forme d'obésité. C'est une demande des communes – je sais que vous ne me croyez pas, François Diot, mais ce n'est pas grave –. Je ne suis allé voir aucun maire. Je ne les ai pas hypnotisés. Je ne leur ai rien promis. Ce sont eux qui se sont manifestés. Nous les avons écoutés, et nous avons constaté qu'il y avait un intérêt pour tout le monde d'accepter ces deux intégrations. Pour le reste, je sais qu'il y a d'autres envies. Moi, je dis qu'il vaut mieux faire envie que pitié. Maintenant, il faudra voir les intérêts de chacun, et je pense que c'est un travail qui peut se faire en vue de l'élection de 2026, pourquoi pas ; et pourquoi pas plus largement. À condition qu'il y ait l'envie des élus, de la population ; et peut-être des partages. C'est ce qu'il y avait eu quand on avait refondu les intercommunalités, qui étaient, je crois, au nombre de 18 dans la Nièvre, puis nous sommes passés à 11, dont l'Agglomération. Je pense que c'était nécessaire, parce que certaines intercommunalités n'ont pas forcément les moyens de fonctionner comme elles le voudraient aujourd'hui. Ce n'est pas pour être XXL ; c'est simplement tenir compte d'un bassin de territoire, et respecter l'envie des élus, qui sont maîtres de leur destin. Nous ne sommes, à l'Agglomération, que des élus municipaux parmi d'autres, et rien d'autre.

François Diot.

M. Diot –

En complément de ce qu'a dit Sylvie Dupart-Muzerelle, et que je partage entièrement... Et on peut partager une bonne partie des propos que vous venez de tenir, Monsieur le Maire. Mais je pense qu'il y a un problème de procédure, il y a un problème de méthode. Il y a effectivement une certaine logique territoriale. Sur le fond, cela se défend.

En revanche, pourquoi utiliser une procédure dérogatoire qui permet de s'affranchir totalement de l'avis de la communauté de communes de départ, la CCLA ? On s'assoit sur l'avis de la communauté de communes de départ. Je pense que ce n'est pas comme cela qu'on doit concevoir les relations entre collectivités. On sait que le départ de Saint-Eloi va mettre la CCLA en difficulté, puisqu'on l'ampute d'une commune de 2 000 habitants. Il lui restera donc tout juste les 5 000 habitants – je crois que cela se joue à quelques dizaines d'habitants – qui constituent le seuil en dessous duquel on ne peut pas descendre.

Cela veut donc dire qu'à court ou moyen terme la CCLA risque d'être éclatée. Je n'oserais pas dire « vendue à la découpe », Monsieur le Maire, parce que vous y verriez un procès d'intention. Elle est à son seuil de viabilité. Peut-être qu'elle sera un jour intégrée à l'Agglomération, mais il faut que ce soit un choix politique volontaire, assumé, et délibéré, des communes et des habitants concernés ; pas un choix obligé ni un choix contraint, parce qu'on est aux 5 000 habitants.

Sur les méthodes, on a parlé de Tronsanges, les méthodes sont les mêmes ; c'est-à-dire la même procédure dérogatoire : on s'assied sur l'avis de la communauté de communes des Bertranges, qui a délibéré à plus de 75 % contre le départ de Tronsanges, mais on s'en fout.

Je pense que ce n'est pas une maladresse. Je pense que c'est une méthode délibérée. Je crois que le président de la communauté des communes des Bertranges n'a même pas eu l'étude d'impact. C'est quand même surprenant.

Je pense qu'on ne devrait pas s'y prendre comme cela. Parce qu'il ne faut pas insulter l'avenir.

M. le Maire –

Quand vous dites qu'il faut que ce soit un choix, et pas un non-choix, cela a été un non-choix pour la CCLA de ne pas venir à l'Agglomération. C'était un chantage qu'on leur a donné pour ne plus venir à l'Agglomération, alors que c'était calé. Je le dis, je le sais, et je ne suis pas un pratiquant de la langue de bois, donc je ne vais pas me taire sur ce que je sais. La CCLA est responsable de son destin, et de son seuil, aujourd'hui. Et elle s'est mise en difficulté, peut-être en danger, en ne respectant pas l'accord qu'on avait conclu, puisque c'est le cas, et d'autres s'en sont mêlés pour le faire capoter. On prend des risques. Mais, moi, je ne suis pas là pour – pardonnez-moi – m'occuper de la CCLA. Par contre, je suis là pour m'intéresser à ce qui se passe sur l'ensemble du territoire de la Nièvre, sans être le président du Département, parce qu'on a intérêt à ce que la Nièvre fonctionne en cohérence.

Mais quelle cohérence, aujourd'hui, d'avoir l'équipement le plus visité de la Nièvre hors de l'Agglomération et à dix kilomètres, qui est un lieu touristique, où nous avons proposé qu'il y ait aussi une antenne de l'office de tourisme ? Le nombre de personnes qui échappent au territoire parce qu'elles s'arrêtent aux sports mécaniques proposés par le Circuit – que je soutiens –, mais qui ne savent pas qu'il y a autre chose derrière ! Et pour les moins passionnés, ils s'ennuient et puis ils ne reviennent pas ! Erreur majeure ! Erreur majeure d'ambition ! Nous ne pouvons pas, par exemple, faire un plan d'eau que nous avons identifié à Chevenon ; élément majeur touristique, aujourd'hui, avec les problèmes de chaleur et d'eau. Ce plan d'eau, on n'a pas d'autre endroit pour le faire dans un délai raisonnable sur l'Agglomération, alors qu'on aurait pu contribuer au financement sur Chevenon. Erreur majeure de plus ; de plus !

Pour le reste, la loi a évolué. Elle ne vous convient pas, mais elle a évolué. Elle permet à des communes, de façon dérogatoire, de demander leur entrée. Il faut respecter les communes. Quand les communes ont été bloquées il y a sept ans parce qu'on avait le pouvoir de les bloquer, aujourd'hui ces communes ont la possibilité de passer outre, par une mesure dérogatoire. Il faut comprendre qu'elles le fassent. Je sais que vous êtes très attentif à la légitimité des communes ; soyez-le pour Tronsanges, et soyez-le pour Saint-Eloi. Je vous redirai ce que je vous ai dit samedi. D'abord, j'avais eu au téléphone et j'ai reçu longuement le président de la communauté de communes des Bertranges, il a eu l'étude d'impact – peut-être plus tard qu'il ne le voulait, mais il l'a eue –. Après, je vais vous dire, quand une commune veut partir, c'est dans cette intercommunalité-là qu'il faut régler les choses ; ce n'est pas à nous de gérer les relations au sein d'une autre intercommunalité. Sinon, vous imaginez bien ce qu'on entendrait : que le président de l'Agglomération se mêle du fonctionnement d'une autre intercommunalité, etc. Ce que je souhaite, c'est de travailler au maximum avec les autres intercommunalités ; en se concentrant, en conventionnant... J'avais fait des propositions, je n'avais pas eu de retour... Il y a plein de façons de travailler ensemble. Il n'y a pas besoin non plus de se marier avec tout le monde. Mais pour discuter et avancer, il faut être plusieurs dans le même sens. Je ne dis pas qu'on ne l'est pas, mais il y a un travail à faire, et les présidents des Bertranges et de la CCLA le savent très bien, puisque nous avons fait tout ce travail. Ce n'est donc pas la peine d'adopter des positions de posture.

Quand vous parlez de méthode, je connais ça par cœur ; de toute façon, quand on trouve que quelque chose n'est pas bien, c'est toujours la méthode qui ne va pas. J'ai envie de vous dire : « l'important, c'est l'objectif ». Cela ne veut pas dire qu'il faut négliger la méthode. La méthode a été pour moi du dialogue que j'avais offert ; il a été pris, ou il n'a pas été pris. Mais je ne suis pas là pour tout piloter, tout le temps. Je dis simplement qu'aujourd'hui les choses se sont faites avec réflexion, avec délibération, avec volonté ; au-delà des élus, c'est aussi la population qui a le droit d'évoquer ses avis. Je vois mal un maire, qui est censé sentir un peu le sens de ce que vit sa commune et de ce que veulent ses habitants, aller à 100 % ou à 90 % à l'encontre de ce que veulent les habitants de sa commune ; au-delà de sa place, qu'il pourrait risquer, mais ce n'est pas tellement le sujet, mais c'est surtout d'essayer de travailler dans l'intérêt général d'un territoire plus petit qui en intègre un plus grand. C'est la volonté de Tronsanges, c'est la volonté de Saint-Eloi.

On ne peut pas dire que l'on « s'assoit sur l'avis de la communauté de communes ». Ce n'est pas à la communauté de communes non plus de s'asseoir sur l'avis de la commune. Comme on se connaît électoralement, il me semble que c'est le discours que vous tenez aussi.

Donc, je suis désolé, aujourd'hui la loi permet à la commune de s'abstenir d'avoir à respecter l'avis de l'intercommunalité. Et cela me semble à privilégier sur le sens inverse.

Pour le reste, je me réjouis de l'arrivée de Saint-Eloi. Comme vous le savez, le Président de la République, avec les annonces sur les gendarmeries, déploie un plan comme jamais cela n'a été fait, avec de nouvelles gendarmeries. Saint-Eloi n'en avait jamais eu. Saint-Honoré-les-Bains en retrouve une, même si elle est mobile ; j'ai entendu le maire s'en réjouir aussi. Je pense donc qu'il y a un plan qui va contribuer à améliorer encore la sécurité de nos concitoyens sur un périmètre plus large. Cela tombe très bien, avec l'existence de notre police intercommunale, qui devrait passer finalement, dans quelques semaines ou au plus quelques mois, sous le biais d'une vidéoprotection dynamique. Et maintenant, d'ailleurs, les élus de l'Agglomération veulent voir si on fait de la vidéoprotection ensemble. La police intercommunale sera finalement plus efficiente pour compléter l'action de la gendarmerie sur une commune qui avait besoin d'être renforcée sur le plan de sa sécurité. Vous voyez donc que les choses s'alignent aussi sur ce terrain.

Je vais donc vous demander de prendre position.

Sur l'adhésion de Saint-Eloi à la communauté d'agglomération de Nevers, qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-141

Mode amiable de résolution de contentieux – Mise en œuvre d'une procédure de médiation à l'initiative du juge administratif

M. le Maire – Ensuite, vous avez souhaité voir évoquer la délibération n°4, sur un contentieux en cours, et la mise en œuvre d'une procédure de médiation sur suggestion du tribunal administratif, ce qui est de plus en plus le cas, devant les juridictions administratives ou devant les juridictions judiciaires. Je ne sais pas ce que vous souhaitez demander. Oui, je vous en prie.

M. Diot – Je pensais que vous nous présenteriez la délibération.

M. le Maire – Je vais résumer. Il y a un contentieux entre Denis Prin et la Ville de Nevers. Une procédure de médiation a été proposée aux parties, qui a été acceptée par les deux parties.

M. Diot – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, on a ici, en fait, le énième épisode – et on espère le dernier – d'un feuilleton sur lequel nous vous interrogeons très régulièrement, à chaque passage au tribunal administratif (systématiquement perdu par la Ville) concernant un agent de la collectivité, Denis Prin qui, de guerre lasse, a d'ailleurs fini par quitter nos services ; je crois qu'il est à La Machine, ce qui est une perte pour la Ville de Nevers, car c'était un agent d'une grande qualité.

Nous vous avons demandé, en Commission, un récapitulatif de l'historique du dossier.

M. Suet nous a promis (et c'est, d'ailleurs, au compte rendu de la Commission) qu'une note récapitulative nous serait transmise avant le Conseil municipal ; comme bien souvent, pour se débarrasser d'un sujet que vous ne voulez pas approfondir en Commission ; et, évidemment, comme d'habitude nous n'avons rien reçu. Ce qui n'est pas normal, ni même très loyal. Donc nous avons dû faire le boulot nous-mêmes.

De quoi s'agit-il, avec Denis Prin ?

Denis Prin a été chef de votre Cabinet, Monsieur le Maire, de 2015 à 2019...

- M. le Maire – Attendez, François Diot. Si on ne vous a pas donné les éléments, c'est que je ne le souhaite pas non plus...
- M. Diot – Ah !
- M. le Maire – Mais, non, mais je vous ai toujours répondu : quand nous avons gagné, quand nous avons perdu, comme toutes les collectivités. Nous en avons gagné aussi.
- Aujourd'hui, il y a une procédure en cours. Je ne m'exprimerai pas sur la procédure en cours. Et je vous demande de ne pas le faire non plus...
- M. Diot – D'accord...
- M. le Maire – On y reviendra, et je vous ai toujours répondu sur les jugements, qu'ils soient négatifs ou positifs, et j'en informerai le Conseil, et je m'y suis toujours engagé, quel que soit le résultat. Je dirai juste ça, et je vous demanderai qu'on s'arrête sur le contentieux. On est en séance publique, sur une instance en cours qui n'est pas publique.
- M. Diot – Monsieur le Maire ...
- M. le Maire – Non, une médiation est encore moins publique qu'un procès public.
- Dans l'intérêt des deux parties, François Diot – parce qu'aujourd'hui ni vous ni moi ne pouvons savoir si ça va aboutir ou pas, et si ça repart en juridiction, ce que ça donnera –, j'invite chacun à de la retenue sur des choses qui sont internes à la Ville. Quand il y a un jugement public, ça sera public, et on pourra en discuter. Mais je vous demande de ne pas développer ce contentieux que vous avez pu savoir par ailleurs, mais pas par nous. Moi aussi je suis au courant de ce contentieux, mais je ne l'évoquerai pas, parce que je pense que ce n'est pas le lieu tant que ce n'est pas tranché.
- M. Diot – Monsieur le Maire, rassurez-vous...
- M. le Maire – Je vous invite... D'abord, Denis Prin a fait un choix de quitter la Ville lui-même. C'est neutre, ce que je dis ; ce n'est pas contentieux. Maintenant, vous me posez la question de savoir où on en est. On est sur une procédure contentieuse, et il y en avait plusieurs regroupées, d'ailleurs, et il y a déjà eu des jugements rendus pour M. Prin dans les deux sens, en négatif et en positif. Ceux-là, nous les avons évoqués. Aujourd'hui, on en est à une fin de contentieux. Comme vous, j'espère que ça finira. Maintenant, c'est un droit pour chacun de saisir un tribunal, que ce soit une collectivité ou un agent.
- Aujourd'hui, on est sur une procédure, et j'aimerais bien que chacun garde le silence, parce que ce n'est pas le lieu pour juger ou pour trancher. Si vous donnez des éléments, je n'en donnerai pas en réponse, par respect de cela, et cela déséquilibrera, et je ne souhaite pas qu'il y ait d'influence médiatique sur un dossier...
- M. Diot – Monsieur le Maire, d'accord, je ne dirai rien d'autre que ce qui est parfaitement public, rassurez-vous.

- M. le Maire – Il n’y a rien de public, aujourd’hui.
- M. Diot – Il y a des jugements qui ont été prononcés par le tribunal administratif.
- M. le Maire – Non, je vous parle du contentieux d’aujourd’hui.
- M. Diot – Le contentieux d’aujourd’hui, rassurez-vous.
- Je vous dis que Denis Prin a été chef du Cabinet de 2015 à 2019. Ça, c’est bien public. Qu’il a été muté d’office au poste d’assistant de direction au sein de la Direction des Proximités en septembre 2019, pour des raisons que vous n’avez jamais voulu expliquer au Conseil municipal. Puis qu’il a ensuite été carrément suspendu de ses fonctions à titre conservatoire en mars 2020, et que cette suspension a été prolongée jusqu’en novembre 2020.
- Puis il a à nouveau été muté d’office au poste de responsable de l’équipe de balayage mécanique – ça, c’est public – en décembre 2020, alors qu’il était chef de Cabinet un an auparavant...
- M. le Maire – Ce n’est pas le sujet. François Diot...
- M. Diot – C’est exactement le sujet.
- M. le Maire – François Diot ...
- M. Diot – Vous refusez donc d’expliquer ce qui se passe.
- M. le Maire – Non, mais il y a un temps pour tout ! Pourquoi est-on dans une société qui déballe tout, tout le temps ? Aujourd’hui, ce n’est pas le juge judiciaire qui décide, c’est les médias qui décident, et qui influencent les juges.
- Je dis simplement qu’il y a un temps pour tout. Et quand on aura une décision qui sera rendue, pas de soucis, on pourra la commenter tous les deux, quel que soit le résultat. Mais, oui, les personnels de mon Cabinet, j’ai le droit de les choisir, comme le font tous les maires de France, et comme mes prédécesseurs ; et j’ai le droit aussi de décider qui reste au Cabinet, et qui n’y reste pas.
- Après, tout le reste, ça fait partie des contentieux, et je ne vois pas pourquoi vous l’évoquez. Il y a des délibérations avec des sujets. Le sujet aujourd’hui, c’est d’acter qu’il y a une médiation qui a été décidée entre la Ville de Nevers et cet ancien agent de la Ville de Nevers. Point barre. On n’est pas là pour développer des arguments et se faire les avocats des uns et des autres.
- M. Diot – Bien. Donc, on y reviendra ?
- M. le Maire – Mais bien sûr qu’on y reviendra.
- M. Diot – Mais tout ce que j’écris, je l’écrirai par ailleurs.
- Laissons ce cas de côté. Mais c’est très suspect, votre attitude. Bref...

M. le Maire – Mais rien ne me dérange, mais il y a un temps pour tout...

M. Diot – Oh, ben, rien ne vous dérange, visiblement...

M. le Maire – Il y a un temps pour tout. Aujourd'hui, il n'y a plus le temps. Les affaires, elles sont jugées par les médias...

M. Diot – Mais, non !

M. le Maire – Elles sont jugées sur la place publique malgré le secret de l'instruction.

M. Diot – On aborde le sujet du Conseil municipal.

M. le Maire – Monsieur Diot, si un jour vous êtes concerné par une affaire, cela ne vous plaira pas de voir cela déballé dans la presse ou dans les médias.

M. Diot – Donc, en fait, pour finir...

M. le Maire – J'en parlerai en temps voulu...

M. Diot – Bon...

M. le Maire – Mais il y a des temps voulus...

M. Diot – D'accord. Bien, de toute façon, vous ne me laisserez pas parler. Donc ça ne sert à rien de s'entêter.

En fait, vous nous proposez, finalement, ici, la même procédure que celle qui avait conduit, au précédent mandat, la Ville à verser 530 000 € à l'ancien DGS et à l'ancien DRH, Messieurs Lepinte et EreI, que vous aviez évincés sans ménagement ...

M. le Maire – Ce n'est pas le sujet de ce soir.

M. Diot – « Ce n'est pas le sujet » ! Y a pas beaucoup de sujets... Bon...

M. le Maire – Cela ne vous a pas permis de gagner pour autant les élections. Donc, ce n'est pas la peine d'y revenir au Conseil municipal...

M. Diot – Oh, ça, c'est un argument de haute volée !

M. le Maire – D'abord, dans la somme que vous évoquez, il y avait des sommes qui auraient dû être payées à M. Lepinte pendant toute sa carrière. Donc, s'il vous plaît...

Si vous voulez refaire tous les contentieux, je suspends, je vais tous les chercher, et je vais aussi sortir tous ceux que la Ville de Nevers a gagnés depuis que je suis maire.

- M. Diot – Bon. D'accord...
- M. le Maire – Donc, si vous voulez jouer à ça, on va jouer. Mais ça va prendre du temps ! Parce que je prendrai le temps de lire les jugements...
- M. Diot – Arrêtez de vous agacer.
- M. le Maire – ... pour que les gens comprennent.
- M. Diot – Arrêtez de vous agacer.
- M. le Maire – Je ne comprends pas que vous reveniez à un élément qui date de 2016.
- M. Diot – Arrêtez de vous agacer. Ça va bien se passer, Monsieur le Maire...
- M. le Maire – Monsieur Diot...
- M. Diot – Je ne dis que des choses qui sont parfaitement publiques, et il n'y a pas de problème.
- M. le Maire – J'adopte le comportement que je souhaite avoir, et vous m'agacez, je le dis...
- M. Diot – Pourquoi ?
- M. le Maire – Et vous m'agacez d'autant plus qu'on est en train de violer ce qui fait une médiation...
- M. Diot – Ouh là !
- M. le Maire – Cela s'appelle le principe de la confidentialité.
- M. Diot – Ouh là ! Ah bon ? D'accord. Bon ! J'affirme simplement, pour finir...
- M. le Maire – Ce que vous pouvez être susceptible de faire, c'est faire capoter les choses.
- M. Diot – Mais, non !
- M. le Maire – Le principe d'une médiation...
- M. Diot – Vous refusez qu'on aborde le fond de l'affaire...

M. le Maire – C'est un accord ...
Je ne refuse rien ; je respecte le droit.

M. Diot – Oui. D'accord...

M. le Maire – Le droit, c'est un principe de confidentialité que M. Prin, comme le maire de Nevers, a signé. C'est-à-dire qu'on évoque ici le principe de ce qui se passe, mais rien de plus.

M. Diot – Bien. En conclusion...

M. le Maire – Sinon, nous sommes en infraction avec la médiation.

M. Diot – Bref. En conclusion, moi, j'affirme quand même que le cas de Denis Prin n'est pas un cas isolé, parce qu'on a tout un tas d'autres affaires au tribunal administratif (vous nous en avez dressé la liste, à notre demande, lors d'un précédent Conseil)...

M. le Maire – Je vais les chercher ? Vous vous souvenez le nombre qu'on a gagné ?

M. Diot – Et ensuite vous nous avez dit la dernière fois...

M. le Maire – Vous vous souvenez le nombre d'affaires que nous avons gagnées ?

M. Diot – Oui.

M. le Maire – Si vous posez ce genre de choses, faites-le objectivement.

M. Diot – Je ne pourrai pas finir ?

M. le Maire – Non, parce que ce n'est pas la délibération. La délibération, c'est d'acter le principe de la médiation. Point barre. Tout le reste... Moi, je vous assure, je vais le faire.

M. Diot – On s'exprimera autrement, vous savez...

M. le Maire – Je vais chercher tous les contentieux depuis 2014, et on va lire les jugements. Si vous le voulez, je fais ça, parce qu'on aura le droit de les lire ; c'est public.

M. Diot – Moi, j'alerte quand même sur une chose ; c'est sur le fait qu'il y a une multiplication des affaires devant le tribunal administratif...

M. le Maire – C'est faux ! C'est faux ! Je ne vous laisserai pas dire ça ! C'est faux, François Diot.

- M. Diot – Et pour un qui...
- (micro coupé par M. le Maire)*
- M. le Maire – Voilà. Je ne l'ai pas fait ; maintenant, je le fais. Parce que l'idée, c'est la délibération, rien que la délibération. Ce n'est pas une tribune, ici, pour débattre tout ce que l'on veut.
- Donc, sur la médiation, avec Denis Prin, qui est contre ? Qui s'abstient ?
- D'ailleurs, c'est un « donné acte » de la médiation ; ce n'est pas le Conseil qui décide. Donc, autant pour moi. Qui donne acte que nous avons décidé d'une médiation ? Puisque c'est une décision du Maire, la médiation. C'est informer le Conseil, et prendre acte qu'on a proposé cette médiation.
- Donc, sur la proposition de cette médiation, qui n'est pas d'accord ? Qui s'abstient ? Donc, à l'unanimité, nous constatons que nous sommes entrés en médiation...
- M. Diot – Votre attitude est très suspecte, Monsieur le Maire.
- M. le Maire – Vous doutez de moi, vous ne doutez surtout de rien, et ça m'est égal, vos commentaires. Il y a des règles de droit que vous ne voulez pas respecter. Moi, je les respecte. Je suis un légaliste. Et d'ailleurs, quand on est à mes responsabilités, on se doit de respecter la loi.
- Je vous dis simplement qu'aujourd'hui on est en phase de médiation, et qu'évidemment comme tous les contentieux que peut avoir la Ville de Nevers, qu'elle les perde ou qu'elle les gagne, le Conseil municipal sera informé du résultat, sous réserve de la confidentialité voulue par les parties. Et, là, cette confidentialité, elle est demandée par les deux parties.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Il en est donné acte à l'unanimité.

2023-142

Délibération-cadre relative à la mise à disposition courante de locaux communaux – Approbation d'une convention type

- M. le Maire – Nous passons à la délibération 5 concernant la mise à disposition de locaux communaux et l'approbation d'une convention type.
- Vous le savez, la Ville de Nevers a un certain nombre de locaux qu'elle met gratuitement à disposition d'un certain nombre d'associations, avec une valorisation calculée selon la tarification en vigueur. Certains locaux sont parfois occupés de façon permanente, alors que d'autres bureaux sont utilisés dans les jours et horaires définis dans les conventions.
- Nous avons le droit de mettre des locaux à titre exceptionnel à la disposition pour notamment tenir une assemblée générale ou une réunion plénière.
- Il nous faut donc, suite à une évolution, et notamment au niveau du contrôle de légalité, instaurer une délibération-cadre pour permettre de mettre nos équipements communaux à disposition, et parfois de manière gracieuse. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de faire bénéficier à l'association ou à l'organisme public, en fonction des disponibilités, de la mise à disposition d'une salle pour la tenue de son assemblée générale ou d'une réunion plénière. Nous présenterons – François Diot, je vous rassure aussi – une fois par an à l'assemblée délibérante un bilan annuel.
- Vous souhaitez intervenir là-dessus.

M. Diot – Oui, c'est encore moi, mais, rassurez-vous, c'est la dernière fois pour ce Conseil...

M. le Maire – Bienvenue.

M. Diot – ... *A priori*.

M. le Maire – Sur la délibération, bienvenue.

M. Diot – C'est bien qu'il y ait une convention-cadre pour la mise à disposition des locaux municipaux. D'ailleurs, dans mon esprit, c'était déjà le cas ; et, si ce n'était pas le cas, c'est bien de le formaliser.

Mais, à mon avis, il faut distinguer deux choses :

- Le cas des locaux qui sont mis à disposition à l'année, même si c'est sur des créneaux horaires bien précis dans la semaine
- Et le cas des locaux mis à disposition de manière exceptionnelle, pour une Assemblée générale, un congrès, une réunion interne, ou une réunion publique.

Dans le premier cas, pour le cas des locaux qui sont mis à disposition à l'année, qu'il y ait une convention en bonne et due forme, une fois par an et pour toute l'année, pourquoi pas. Effectivement, c'est juste, c'est de bonne gouvernance.

Mais, si j'ai bien compris, une telle convention devrait également être signée à chaque réunion ponctuelle organisée par une association, un syndicat ou un parti politique, ou autre. Cela n'a pas de sens.

Je prends l'exemple du Collectif sans-papiers, qui se réunit 8 à 10 fois par an, à des dates et à des heures qui ne sont pas régulières et qui sont définies d'une réunion à l'autre, et dans des lieux qui diffèrent aussi d'une réunion à l'autre. Cela peut être la salle du 1^{er} étage de la Salle des Éduens, le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail, l'Oasis ou d'autres...). Ça veut dire qu'à chaque réunion, il faut remplir une convention complète, avec attestation d'assurance et tout le toutim ? Ça ne me semble pas faisable.

Il y a aussi la question des délais : demander la salle deux mois à l'avance, comme indiqué dans la délibération, ce n'est pas possible. Par exemple, il arrive que le Collectif des sans-papiers se réunisse en urgence quand une expulsion est sur le point d'être prononcée. Par définition, on n'attend pas deux mois pour se réunir.

Et puis, à côté de cette question des délais, il y a aussi la question de la gratuité des salles.

Dans la version de la délibération qui a été présentée en Commission, la gratuité était limitée à une fois par an. On a eu un débat, un bon débat, en Commission, et effectivement, dans la délibération proposée ce soir, cette limitation à une fois par an a disparu, et c'est une bonne chose.

Mais je veux m'en assurer, parce que dans la convention, il reste indiqué, je cite : « *au-delà, toute demande supplémentaire sera facturée selon le tarif municipal en vigueur* » (c'est en bas de la page 1 de la convention). Au-delà de quoi, donc ? Au-delà d'une réunion par an, j'imagine. Est-ce que vous nous confirmez que des collectifs, des syndicats, des associations pourront se réunir plusieurs fois par an, gratuitement, salle des Éduens, ou autre ? Je demande confirmation.

Moi, je pense qu'il faut permettre à des associations, des collectifs de se réunir gratuitement plusieurs fois dans l'année.

Or, aujourd'hui, je sais que les services, déjà, n'appliquent plus cette gratuité plus d'une fois par an. J'ai sous les yeux, d'ailleurs, la réponse qui a été faite à Mme Annie Troncy, du MRAP, au mois de juin : « *J'ai bien reçu votre demande de réservation pour le mardi 13 juin. La salle est libre. J'attire votre attention sur les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} mai 2023 – je ne sais pas d'où vient cette date –. Chaque association pourra disposer gratuitement d'une salle une fois par an. Les autres mises à disposition seront payantes. Vous avez déjà bénéficié de [telle, telle et telle salle] cette année. Donc vous trouverez ci-joint un devis.* La facture est de 10,60 €. Il faut donc une demande, un devis, une convention, et une facture ! Je pense qu'il faut vraiment arrêter tout cela, parce que ça n'a aucun sens : les associations, si on fait cela, ne se réuniront plus ou iront se réunir ailleurs qu'à Nevers. En plus, la gestion administrative d'une telle usine à gaz nous coûtera beaucoup plus que ces ridicules 10,60 € réclamés pour deux heures de réunion au premier étage de la salle des Éduens.

J'ajoute, d'une manière plus générale, que tout devrait être fait pour encourager, pour faciliter les choses, pour « mettre de l'huile » pour notre système associatif : les bénévoles n'ont pas besoin qu'on leur mette des bâtons dans les roues ! *A fortiori* après cette période COVID dont le tissu associatif peine à se remettre.

On nous a dit, en Commission – et je remercie les services, parce qu'ils nous ont donné des éléments – que tout cela venait d'injonctions en provenance de la préfecture, qui, en plus, imposerait le fait que chaque mise à disposition gratuite fasse l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

J'ai même vu que la préfecture contestait le fait qu'on autorise à titre gratuit l'installation de 4 tables et d'un chevalet, pendant une soirée, rue François Mitterrand, pour une animation commerciale dans le cadre des 15 ans d'un commerce. Le préfet conteste votre arrêté, qu'il considère être entaché d'irrégularité.

Je pense franchement qu'il faut, en la matière, que les préfets s'occupent de leurs affaires. Ils ont d'ailleurs beaucoup de choses à s'occuper, dont visiblement ils ont du mal à s'occuper ; et qu'ils « foutent la paix » aux collectivités, et qu'ils foutent la paix aux maires. Parce que la gestion quotidienne de nos locaux, cela nous regarde, quand même, nous, et ce n'est pas au préfet de dire qu'on aurait mis 4 tables rue du commerce, qu'on n'aurait pas le droit, qu'il faut faire payer... Cela n'a aucun sens.

J'ai dit en Commission que, face à des injonctions aussi aberrantes que celles-là, la désobéissance est une option. Voilà, je pense qu'il faut désobéir, et on verra bien si le préfet vous met en prison, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Je ne pense pas qu'il me mette en prison – que je connais bien, par ailleurs, mais, à chaque fois que j'y vais, j'en sors quand même –. Je ne sais pas si vous serez maire un jour, Monsieur Diot, mais vous ne pouvez pas dire, en tant que maire, qu'il ne faut pas respecter la loi. Nos concitoyens ne nous élisent pas pour ça. Vous imaginez la pétaudière en France ! La loi, elle est la même pour tout le monde, qu'elle plaise ou qu'elle ne plaise pas, que vous soyez en soutien du gouvernement en cours, ou pas. C'est ça qui fait notre unicité. Et je vous assure qu'entre maires, depuis neuf ans que je les fréquente particulièrement, nous avons parfois des visions différentes, mais, là-dessus, nous faisons de notre mieux avec les lois qui existent. On est d'accord, on n'est pas d'accord, parfois, mais on n'est pas dans un cadre de désobéissance, dans la mesure où l'on ne peut désobéir qu'en cas de loi scélérate, et il y a une définition de la loi scélérate qui n'est pas du tout ces textes-là.

Par contre, et c'est là où je ne comprends pas, comment dirais-je, vos doutes permanents, parce que ce que nous vous proposons ce soir, c'est pour aller dans votre sens. Je sais qu'Amandine Boujlilat l'a rappelé en Commission ; c'est pour contourner la difficulté qu'on nous oppose aujourd'hui, puisqu'il y a un article L 2122-1, al 1, du Code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose : « *Nul ne peut, sans disposer d'un titre y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous.* »

Si je traduis, jusqu'à présent tout se passait bien, et puis, subitement, le contrôle de légalité nous a dit de retirer la délibération. J'ai les exemples. Ce fut le cas pour la situation d'Antoine Panéda, pour exposer au palais ducal, d'Annie Troncy, ou encore d'Actes, etc. Aujourd'hui, effectivement, les facilités que nous voulions accorder, y compris parfois gracieusement – je vais revenir sur le mot « parfois » –, c'est l'État qui nous a obligés à retirer les décisions.

Ce que nous vous proposons donc ce soir, et c'est légal, c'est – comme je ne peux pas en tant que maire, prendre cette décision seul – que je demande au Conseil municipal de m'autoriser à faire ces conventions. Mais il nous faut une délibération-cadre, qui permette de dire que j'ai été autorisé par le Conseil municipal, plutôt que de vous réunir à chaque fois quand nous aurons une demande. C'est cela, l'idée.

Sur la politique de soutien des associations, je rappelle que, contrairement à d'autres villes, nous avons mis les choses à égalité entre les associations ; vous étiez d'accord ou pas d'accord. Nous nous sommes engagés, malgré les difficultés budgétaires, à ne pas réduire le soutien aux associations, pas au global, parce que, chaque année, cela peut varier entre les associations, et nous le verrons pour le budget à venir. Mais nous nous sommes engagés à ne pas faire un levier du soutien associatif par rapport au surcoût de l'énergie. Nous avons tenu, et je m'y engage, sauf accident majeur, jusqu'à la fin de ce mandat. Les associations ont de la lisibilité sur le soutien qu'elles ont, qui ne bougera pas, dans l'enveloppe globale, par politiques publiques à soutenir.

Maintenant, pour le reste, effectivement, nous avons toujours dit aussi « Un budget, un projet », et que la gratuité, ce n'était pas automatique. À la base, chaque structure a une gratuité par an, pour tenir une AG ou ce qu'elle souhaite, sachant que les tarifs sont très bas. Aujourd'hui, cela ne peut plus être le contribuable qui paie tout. Il y a des associations qui ont possibilité de trouver d'autres structures. Moi, quand j'en ai piloté, souvent on se réunissait chez les uns ou chez les autres ; nous n'étions pas forcément tout le temps à chercher des moyens publics. Je dis simplement qu'aujourd'hui nous ne sommes pas scélérats par rapport au secteur associatif, et que, par rapport à cette règle du « un », nous allons souvent bien au-delà. Il y a des structures qui ont les moyens de payer dix euros pour faire quatre AG dans l'année au-delà de la première gratuite. Il faut bien qu'il y ait une règle ; après, nous essayons de le faire avec discernement. Dans la mesure des salles disponibles, et en analysant la possibilité de la structure, nous allons souvent au-delà du « une fois par an » pour la gratuité.

Mais cette décision n'est pas finalement pas contre votre position, elle est pour faciliter la vie à la fois de la Ville pour permettre ces occupations, parfois gratuites, et puis la vie aussi de nos associations, pour ne pas qu'elles se retrouvent à devoir payer parce que l'État va nous retoquer la décision que nous avons prise généreusement, mais qui ne conviendra pas. Cela va donc nous permettre de maîtriser la gratuité. Comme les véhicules, si je ne me trompe pas. Vous savez que nous avons deux véhicules badgés, que nous prêtons beaucoup gracieusement au secteur associatif, c'est-à-dire qu'ils prennent en charge les frais de carburant et qu'ils justifient d'une assurance. C'est une aide considérable, souvent bien mieux que quelques centaines d'euros. Là-dessus, on ne pouvait plus non plus. Quand une association nous le demandait trois semaines avant, nous le faisons avec plaisir, car autant que ça serve ; mais on ne pouvait plus, on se faisait retoquer.

La convention que nous vous proposons – que l'on soit d'accord ou pas avec les règles légales –, cela nous permet, dans la légalité, de revenir dessus, et de retomber sur une possibilité d'avoir la main très rapidement par rapport à une demande.

Amandine Boujlilat peut compléter mes propos, si elle le veut.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. C'est vrai que c'est dans la continuité des échanges que nous avons déjà eus en Commission. Pour compléter les propos de Monsieur le Maire, nous avons souhaité que cette délibération facilite justement la gratuité, et surtout que nous soyons aussi en conformité avec la réglementation. Le principe de la gratuité une fois par an, et notamment pour les assemblées générales, est un principe que nous avons voulu généraliser. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas d'autres gratuités au-delà de l'assemblée générale ;

cela veut simplement dire qu'une fois que cette gratuité-là a eu lieu, après, c'est du cas par cas. Effectivement, il n'y a pas de gratuité automatique.

Cela fait plus de travail pour les services, effectivement, parce qu'il y a un suivi ; cela fait plus de travail aussi pour les élus. Je peux vous dire que, toutes les semaines, j'accorde beaucoup, d'ailleurs, de gratuités, qui vont au-delà d'une assemblée générale par an. Des dérogations, il n'y a pas une semaine qui passe sans que je n'en valide. Je peux dire aussi qu'on a plus d'une gratuité par an dans certains cas ; simplement, ce n'est pas automatique, et je vais vous dire aussi pourquoi.

Quand j'ai repris la gestion des salles, il y avait aussi beaucoup d'abus. C'est-à-dire qu'on ne s'était jamais posé la question, à l'époque, par exemple, de savoir si une manifestation qui s'organisait encaissait par exemple des recettes ; or, là, très souvent, c'était un principe de gratuité. Nous avons considéré, quand nous avons re-posé le sujet, qu'à partir du moment où une manifestation, un événement, génère des recettes, on est quand même capable de payer une location à la Ville sur une mise à disposition ; cela paraît même plutôt logique. Franchement, si on est un peu honnête intellectuellement parlant, à partir du moment où on fait payer des entrées, à partir du moment où on organise une buvette, où on encaisse des recettes par rapport à de la restauration, ça semble quand même un peu logique qu'on soit amené à demander une participation financière. Ce n'était pas forcément le cas avant. Nous avons déterré des cas où nous nous sommes rendu compte qu'on faisait des mises à disposition gratuites à des structures, et puis qu'elles sous-louaient, derrière. C'est pareil, si on est un peu honnête, on ne laisse pas faire.

Le problème, c'est qu'avec la gratuité systématique, là où on ne se pose pas de question, là où les élus n'ont pas forcément de regard particulier, et où ça devient automatique, cela peut aussi générer des abus. L'idée, cela a été de remettre un peu tout ça à plat.

Effectivement, nous sommes un peu plus regardants, mais je vous confirme que des gratuités, il y en a énormément ; c'est quelque chose que nous assumons, nous n'avons pas de problèmes avec ça. Par contre, si nous voyons qu'il faut être vigilants dans certains cas, nous le sommes.

Il y a aussi le principe d'égalité de traitement. Il peut y avoir parfois des associations ou des structures qui demandent beaucoup de mises à disposition de salles. Le principe aussi de ne pas accorder la gratuité à chaque fois, c'est aussi une façon de s'assurer qu'on peut ouvrir à tout le monde, et que ce n'est pas réservé à certains.

Voilà, je vais m'arrêter là, mais je dirais que nous sommes peut-être, effectivement, plus attentifs aux gratuités ; mais franchement nous en accordons énormément. Je pense que nous sommes très facilitants avec le monde associatif, d'une manière générale, et très bienveillants. Je peux vous dire que c'est vraiment dans cet état d'esprit-là que nous travaillons avec les associations ; et le service y compris, et les élus y compris.

M. le Maire –

En fait, c'est pour nous redonner... Finalement, vous nous dites souvent que nous ne passons pas assez de choses par le Conseil ; cela a le mérite de repasser par le Conseil ce que je faisais sans repasser par le Conseil. L'idée, ce soir, c'est donc que vous me permettiez de re-faciliter la vie des associations, par le vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité, pour nous faciliter la tâche.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais, mais comme j'ai annoncé d'autres événements au début, et que j'ai oublié de le dire, mettre, avant de passer à la prochaine délibération, les services de la Ville en valeur, puisque j'ai reçu en peu de temps quelques messages, et je voulais vous en faire part, et vous les partager, et

donc remercier l'ensemble des services pour leur œuvre quotidienne, mais particulièrement ces messages-là, qui concernent l'État civil.

Un de nos concitoyens nous écrit, en disant :

« Je me permets de vous envoyer ce message pour vous remercier et féliciter votre équipe du service d'État civil de votre commune. Dans le cadre de recherches généalogiques sur ma famille, j'ai, de très nombreuses fois et sur votre site en ligne, sollicité vos services pour obtenir divers actes. J'ai été très rapidement destinataire des actes sollicités à chaque fois. Monsieur le Maire, je sollicite quasiment chaque jour diverses communes dans le cadre de mes recherches, mais soyez assuré que vos collaboratrices et collaborateurs du service de l'État civil sont au top du service public. »

Monsieur le Maire, je ne doute pas un seul instant que vous saurez leur transmettre tous mes remerciements de vive voix. »

Je le fais donc ce soir, publiquement.

Même chose, pour l'État civil, un monsieur qui nous écrit :

« Je profite de l'occasion de l'inscription de mon enfant à l'État civil pour vous faire part de ma satisfaction et de mes remerciements. Et félicitations pour la qualité de votre service. »

Nous avons reçu aussi dans le même temps un autre courrier, qui concerne le CCAS et l'État civil :

« Nous avons dû nous adresser auprès des employés de vos services municipaux pour renouveler nos cartes d'identité. En raison d'un départ de notre médecin traitant, nous nous sommes permis d'entrer en contact avec le centre communal d'action sociale pour avoir les meilleurs conseils vis-à-vis du centre de sécurité sociale, compte tenu de nos âges. »

Permettez-nous, Monsieur le Maire, de vous confirmer l'amabilité, la gentillesse et l'efficacité de votre personnel.

Permettez-nous également, Monsieur le Maire, de vous faire savoir combien il est agréable d'entendre des voix aussi attentives, et d'avoir mis à notre disposition des personnes aussi agréables. Ces qualificatifs sont exacts et très sincères. »

Je vous assure que je n'ai pas payé ces personnes. Je n'en tire aucune gloire. Je voulais surtout que ça s'adresse aux services, qu'ils le sachent, et que publiquement ils soient remerciés. Ce sont ces services-là qui sont cités ce soir, mais je suis sûr qu'il y en a bien d'autres ; j'en suis même convaincu. Donc je voulais partager cela avec vous, et je pense que l'on peut se féliciter que certains de nos concitoyens, j'imagine à une grande majorité, soient plutôt satisfaits. Cela compense les éternels râleurs ! Mais il n'y en a plus.

2023-143

Délibération-cadre relative au prêt du véhicule PMR aux associations : approbation d'une convention type

M. le Maire –

Il s'agit du même principe que pour la délibération précédente. Il s'agit de nous permettre de prêter le véhicule.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération suivante. Céline Morini va prendre la parole sur la délibération n° 7, pour la création du service commun Évaluation et Financements entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Concernant la création d'un service commun Évaluation et Financements entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération, je rappellerai simplement que la Ville de Nevers a déjà, et ce, depuis plusieurs années, engagé avec Nevers Agglomération une démarche de rapprochement de certains de ses services.

Afin de poursuivre ce processus, il est proposé de créer un service commun Évaluation et Financements, permettant d'apporter un support stratégique et opérationnel aux élus dans la conduite des politiques publiques et dans leurs conditions de mise en œuvre.

Je ne vais pas vous lire l'intégralité de la convention jointe, mais je vous propose que nous nous arrêtions ensemble sur les missions de ce service commun, qui sont :

- D'être en appui des services des deux collectivités,
- D'optimiser pour chaque projet la recherche de financements publics, en veillant notamment aux possibilités de financement dans le cadre des programmes européens, d'insuffler la culture d'évaluation et une culture de financements privés au sein des services
- De rechercher des financements privés prioritairement dans les domaines de la culture, du sport et de l'événementiel en général.
- D'assurer une veille sur les appels à projets, et alerter la direction générale des services mutualisée.
- De contribuer à l'amélioration de l'action publique en analysant, au regard des objectifs des collectivités, les résultats et impacts des politiques menées notamment dans le cadre du projet de territoire ou des projets de mandat.
- De réaliser des évaluations afin de rendre compte des programmes d'actions réalisés par les collectivités.
- De participer à la démarche de restitution des résultats de l'évaluation et de l'avancée du projet de territoire, et du ou des projet(s) de mandat, auprès des forces vives du territoire et des citoyens.

Nous vous proposons ce soir :

- De donner notre accord pour la création de ce service commun Évaluation et Financements à compter du 15 octobre 2023,
- D'approuver les termes de la convention jointe afin de nous autoriser à la signer.

Merci à vous.

M. le Maire – Y a-t-il des interventions ?

François Diot. Je croyais que c'était la dernière fois, tout à l'heure.

M. Diot – Rassurez-vous, je serai moins bavard que vous, Monsieur le Maire. Mon intervention vaut pour les deux délibérations, la 7 et la 8. Ce sont deux services communs que l'on crée. En plus la discussion a déjà eu lieu à l'Agglo samedi, mais on a déjà vu où se situaient un peu les arrêtes du débat.

Vous nous proposez de créer, encore, deux nouveaux services communs. On en crée beaucoup, des services communs. Sur le ton de la plaisanterie je vous disais samedi qu'il y aurait bientôt plus de services communs que de services tout court. J'exagère. Mais je vois trois problèmes, ou trois écueils, en tout cas.

- D'abord, le fait que la plupart de ces services communs sont des services entre, finalement, la Ville de Nevers et l'Agglomération, les autres communes restant en dehors du coup, tout simplement parce que bien souvent elles n'y trouvent pas d'intérêt direct. Et donc cela alimente l'idée d'une fusion de plus en plus étroite entre la Ville de Nevers et l'Agglomération, avec un Président commun, un DGS commun, un service Communication commun, et tout un tas de services communs. On a entendu les réserves de plusieurs maires sur le sujet, samedi, à l'Agglo. C'est le premier écueil ; il faut que l'on soit prudents.

- Ensuite, le fait qu'on n'y comprend plus grand-chose sur « qui fait quoi » là-dedans. Il faudrait que l'on ait les organigrammes de la Ville et de l'Agglomération, précisant qui travaille à la Ville et qui travaille à l'Agglomération. Franchement, il nous faudrait un jour un organigramme qui clarifie les positions et les rôles des uns et des autres, à la Ville et à l'Agglo, parce que, franchement, on peine des fois à y retrouver nos petits.

- Enfin, les agents eux-mêmes. Jacques Mercier l'a dit avec ses propres mots à l'Agglo samedi, mais effectivement il y a du trouble chez les agents, et je dirais même une certaine perte de sens, parfois. Sinon, l'ensemble des syndicats de l'Agglo ne s'y seraient pas opposés, d'un bloc, à l'Agglo au sein du Comité Social Territorial ; on pourrait d'ailleurs indiquer ce point dans la délibération, le fait que l'ensemble des syndicats de l'Agglomération s'y sont opposés. À la Ville, je crois savoir que les débats ont été serrés en Comité Social Territorial, et que le principal syndicat s'est abstenu sur le sujet. Cela ne se fait donc pas tout seul, et il y a des interrogations chez les agents.

Tout cela peut donner le sentiment d'une forme d'intégration à marche forcée – on vous sait très volontaire, Monsieur le Maire – sans qu'on y voie suffisamment clair, et pour ma part je m'abstiendrai sur ces deux créations de services communs, car, pour lire ce qu'il y a entre les lignes, ce n'est quand même pas évident.

M. le Maire –

Je n'ai pas entendu beaucoup de réserves de la part des maires. Tout ce qui arrive et qui est évoqué à l'Agglomération a été travaillé en Bureau communautaire, avec plutôt un bon esprit. Quand vous dites que c'est curieux qu'il y ait la plupart des services communs entre la Ville et l'Agglomération, ce n'est pas curieux ; c'est partout. C'est partout. Ce n'est pas que ça n'intéresse pas les plus petites communes, c'est qu'elles n'ont pas forcément de services à mettre en commun ; mais, par contre, elles sont très intéressées à bénéficier de ces services communs.

La veille juridique, par exemple, elles applaudissent des deux mains. Les marchés publics, c'est une galère pour certains de devoir s'y mettre. On sait aussi parfois la pénurie de secrétaires de mairie, même s'il y a parfois des secrétaires de mairie qui tourment, avec notamment le centre de gestion.

Franchement, c'est du plus que nous apportons, et nous sommes plutôt en retard par rapport au schéma de mutualisation que nous vous avons présenté il y a longtemps (je crois que cela date de 2015), et que nous avons un peu amendé et modifié. Mais franchement, ce n'est pas de la marche forcée, c'est la marche de l'histoire. C'est aussi une possibilité d'économiser parfois, pas forcément au détriment de la qualité du travail fait ; mais de mutualiser certaines choses, cela coûte forcément moins dans le temps que d'avoir la même chose à cinq kilomètres. Après, il faut le faire intelligemment, il faut le faire aussi, si possible, avec l'envie des agents.

Le positionnement des organisations syndicales, que je respecte beaucoup, dont acte, c'est pour avis ; ceux qui décident, ce sont les élus, partout. En tous cas, à mes côtés, ceux qui décident, ce sont les élus ; on est là pour ça, pour décider, et c'est ce qu'attendent les gens. Donc nous prenons des décisions. Cela ne veut pas dire que nous n'écoutons jamais les avis, mais je sais aussi qu'il y a parfois des postures, chez tout le monde. Nous évitons, nous ; mais, chez tout le monde, il y en a parfois.

Sur « qui fait quoi », nous allons vous aider, parce qu'un nouveau organigramme est en route et nous le diffuserons. Il n'a pas à être masqué aux élus, et donc, je vous rassure, vous devriez vous y repérer. L'idée est que chaque changement y soit porté. Si on cumule les agents de la Ville et

ceux de l'Agglomération et les autres agents des communes, on est à peu près à 1 100 agents. Nous avons, d'ailleurs, toujours proposé aux autres maires qui souhaitaient contribuer d'avoir un agent qui puisse participer à un service commun de le faire.

Je rappelle aussi que les services communs, cela peut se faire entre deux communes *lambda*, sans passer par l'Agglomération, ou sans passer par la Ville de Nevers.

Je rassure, ce n'est pas la mainmise. Tous les maires des villes-centre entendent cela partout. Ce n'est pas la mainmise. Mais, évidemment, la ville-centre, et heureusement, a une force de frappe un peu plus importante, de l'ingénierie de façon plus grande, et, que la Ville de Nevers, d'ailleurs, a longtemps mise gracieusement à disposition de l'Agglomération et de ses autres communes. Donc aujourd'hui on met un peu de justice là-dedans.

Le coût de la centralité – ce que paie la Ville de Nevers pour les autres communes –, c'est 1,9 M€ par an. C'était beaucoup plus avant.

Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Monsieur le Maire, vous avez dit ce que j'allais dire, c'est-à-dire que le Laboratoire Mutualisé des Projets et des Innovations aujourd'hui travaille beaucoup pour l'Agglomération, et, ce, gratuitement ; il faut le dire.

M. le Maire – Donc, nous aurons un Labo commun, puisque, maintenant, la plupart des grands projets, et même de la Ville, sont aussi concernants pour l'Agglomération.

Nous votons pour la création de ce service Évaluation et Financements.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-145

Création du Laboratoire mutualisé des Projets et des Innovations, et approbation de conventions de mise à disposition

M. le Maire – Vous souhaitez voir évoquer la délibération n° 8 sur le Laboratoire mutualisé des Projets et des Innovations. Nous en avons déjà parlé, mais nous pouvons y faire allusion, pour la voter. Je suis obligé de faire voter par délibération. Je ne sais pas si l'adjointe concernée veut ajouter quelque chose. Je ne suis pas là pour brimer la parole de quiconque. Sauf quand on ne parle pas du sujet, Monsieur Diot.

Madame Morini.

Mme Morini – Non, effectivement, ce n'est pas indispensable. Je pense que nous avons évoqué les deux.

M. le Maire – Bien. Sur ce Laboratoire mutualisé évoqué aussi par Guy Grafeuille, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Ensuite, nous avons à évoquer la délibération n°9 pour la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers pour Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation des Territoires.

Céline Morini.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Afin de poursuivre la dynamique enclenchée avec Action Cœur de Ville, la Ville de Nevers et Nevers Agglomération ont pour volonté d'engager un travail de collaboration.

Dans ce cadre, il est proposé une convention de mise à disposition pour une durée initiale de 12 mois, à compter du 15 octobre 2023, d'un agent de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération, à raison de 50 % de son temps de travail.

Cette convention de mise à disposition a pour objectif de mener un travail d'organisation et de pilotage des actions Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation des Territoires.

On peut ensemble peut-être rappeler les missions de l'agent, qui seront :

- D'organiser le pilotage et l'animation des programmes Action Cœur de Ville et ORT, avec les partenaires de Nevers Agglomération, des communes concernées et les représentants de l'État.
- D'impulser et coordonner l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations liées aux programmes, et notamment sur le volet Habitat.
- D'assurer le montage du plan de financement et la mobilisation des financements extérieurs pour les opérations retenues.
- De concevoir et de rédiger l'ensemble des productions écrites destinées à être contractualisées.
- D'élaborer et mettre en œuvre une démarche permanente et partenariale d'information, de communication et de concertation, en accompagnement du programme et de son avancement.

Nous vous proposons ce soir d'adopter la convention que je viens d'évoquer, et de nous autoriser à la signer.

Merci à vous.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Évidemment, c'est un poste important, puisque c'est Cœur de Ville 1, Cœur de Ville 2, les ORT, puisqu'on peut dire qu'il y a une ORT avec des extensions sur plusieurs communes de l'Agglomération, comme vous le savez. Le préfet m'a fait savoir, pour avoir passé sa journée à l'ANCT, qu'on reconnaissait, au niveau du ministère, que la Nièvre était plutôt bien inscrite dans les dispositifs de l'État, ce qui est toujours encourageant par rapport au travail fait par les agents. Cela nous permet d'espérer aller chercher des soutiens financiers supplémentaires. J'ai eu l'occasion de voir la ministre des Collectivités samedi, et je vais lui re-demander ce qui nous manque pour la zone piétonne, parce qu'il y a un peu de dépassement, et pour appuyer le positionnement pour la passerelle qui va rejoindre le quartier Rotonde, et qui va quand même être intéressante. Pour avoir rencontré les commerçants du quartier du 13^{ème} de Ligne tôt ce matin pour un petit déjeuner, c'est vrai que cela pourrait être une approche aussi des nouvelles mobilités différentes de la gare jusqu'au quartier Cobalt, et à tout le quartier du 13^{ème} de ligne, d'ailleurs.

Sur ce poste, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-147

Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de Nevers Agglomération - SIIVIM
Adopté à l'unanimité.

2023-148

Instauration de deux suppléants à chaque titulaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial de la Ville de Nevers et du CCAS

M. le Maire – Toujours sur la partie Ressources humaines, on a deux suppléants à désigner à chaque titulaire pour la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial de la Ville de Nevers et du CCAS de Nevers.

Mme Morini – Dans chaque formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires. Toutefois, lorsque le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, et c'est ce que nous avons estimé, finalement, ensemble, lors de nos échanges en représentation, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut décider, après avis du Comité Social Territorial – ce qui a été fait – que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Dans le cadre du dialogue social instauré au sein de la collectivité avec les organisations syndicales, il a été abordé cette possibilité d'adjoindre deux suppléants à chaque représentant titulaire de la formation.

Afin de pourvoir au bon fonctionnement de l'instance au sein de la collectivité, nous vous proposons ainsi :

- d'autoriser chaque titulaire de la F3SCT à disposer de deux suppléants,
- de modifier l'article 8 du règlement intérieur du Comité Social Territorial Ville de Nevers/CCAS, en conséquence,
- de modifier la composition de la F3SCT par un nouvel arrêté.

Merci à vous.

M. le Maire – Oui, Jimmy Derouault.

M. Derouault – Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole pour approuver cette délibération. Le travail des membres de la formation F3SCT est important, comme nous venons de le voir, dans la liste des missions. Important, de par ce rôle, mais aussi de par la quantité de travail à fournir, que ce soit des avis sur les modalités de travail des agents, la gestion des registres, les visites de services, les enquêtes, etc. C'est important d'avoir des suppléants, formés – je le précise aussi ; j'espère qu'ils seront formés, aussi, rapidement –. C'est un plus nécessaire.

Merci.

Mme Morini – Merci de nous reconnaître cette écoute, effectivement, qui nous paraît, comme à vous, très importante.

M. le Maire – Merci. Nous pouvons donc voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2023-149 Actualisation des conditions d'attribution et des modalités de versement de l'indemnité horaire pour travail de nuit
Adopté à l'unanimité.

2023-150 Instauration des modalités de paiement des heures effectuées par le personnel de la Ville à l'occasion des consultations électorales
Adopté à l'unanimité.

2023-151 Convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers / CCAS
Adopté à l'unanimité.

2023-152 Conventions de servitude Ville de Nevers / Nevers Agglomération – Réseau de chaleur urbain
Adopté à l'unanimité.

2023-153 Vente du bâtiment dit « L'Oasis », place du Gué à Nevers, à Nevers Agglomération

M. le Maire –

Nous allons aborder maintenant la cession par la Ville de Nevers du bâtiment dit « L'Oasis », place du Gué à Nevers, en faveur de l'Agglomération, qui a déjà été examinée au niveau de l'Agglomération, avec un avis favorable samedi.

L'immeuble est situé place du Gué à Nevers. Il a été construit en 1989, et il représente une surface d'environ 556 m², avec deux grandes salles donnant directement sur l'extérieur et une partie bureaux sur deux niveaux. Ce bâtiment est en bon état, sur une parcelle de 1 375 m².

Par délibération du 11 avril 2017, nous avons décidé la mise en vente de cet ensemble immobilier, qui finalement aujourd'hui intéresse pas mal de monde. Dans l'intérêt du service public, l'idée est de transférer ce bâtiment pour la somme de 300 000 € à Nevers Agglomération, pour l'installation d'un de ses services.

Vous avez demandé à ce qu'on aborde cette délibération. Je vous laisse la parole.

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle –

C'était juste pour préciser que l'Oasis accueille un certain nombre d'associations. Le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail disparaît aussi, pour l'accueil des associations. Il y a donc un questionnement sur le logement de tout le monde. Y a-t-il encore assez de locaux pour pouvoir reloger tout le monde ?

M. le Maire –

Je n'ai pas bien compris « la disparition du 7^{ème} étage de la Bourse du Travail ».

Mme Dupart-Muzerelle –

Il n'y aura plus de possibilités, je pense, de...

M. le Maire –

Non. On a une difficulté par rapport au projet initial, ce qui n'empêche pas de vouloir récupérer les locaux. Il va falloir qu'on revoie les organisations syndicales. Peut-être pour faire soit un

autre projet, soit loger des services de la Ville, et céder d'autres bâtiments. Nous sommes avec la difficulté que nous sommes sur une digue, et qu'on ne peut pas faire d'hébergement de sommeil, donc d'hôtel, sur une digue. On l'a obtenu pour la Maison de l'Agriculture, parce qu'on créait des zones de surverse, via l'Agglomération, ce qui va limiter la force de dispersion de l'eau. Cela permet donc à la tour de la Maison de l'Agriculture d'accueillir des hébergements de sommeil.

Mais, pour l'instant, ce n'est pas possible dans la tour de la Bourse du Travail, sauf à ce que l'on fasse évoluer la législation, ce qui me paraîtrait assez logique, parce que, franchement, avec nos dispositifs d'information de crues, on sait, en général, à peu près 48 heures à l'avance, si la Loire va déborder ou pas, et on a le temps d'évacuer un hôtel.

Je vais en parler au ministre concerné, parce que je voudrais bien que cela puisse évoluer positivement ; cela nous bloque, sur ce projet. Mais, en tout cas, pour l'instant, il n'est pas question de supprimer le 7^{ème} étage de la Bourse du Travail, qui reste accessible.

Mme Dupart-Muzerelle – Cela reste accessible aux associations, encore, pour un moment ?

M. le Maire – Oui. Nous avons fait cette belle réunion sur la fermeture de la ligne Nevers-Dijon là-bas.

Sur ce que vous évoquiez par rapport à l'occupation des structures associatives de L'Oasis, nous travaillons évidemment à leur proposer une solution de rechange. Le service Sports, qui est logé là-bas, va déménager temporairement dans la maison à colonnes, le temps que nous récupérions des locaux à la Maison des Sports. Cela semble assez logique, après, qu'il puisse être logé à la Maison des Sports, puisque nous avons refait des bureaux. Voilà à peu près le schéma qui se présentera.

Pas d'autres questions ?

Qui n'est pas d'accord pour cette cession ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité. C'est assez central, notamment par rapport au service des eaux, qui devra aussi recevoir, évidemment, la population et les abonnés.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-154 **Convention Ville de Nevers / Nièvre Habitat pour mise à disposition d'emplacements de stationnement avec contrepartie**
Adopté à l'unanimité.

2023-155 **Bail emphytéotique ASEM (Acteurs Solidaires en Marche) – Espace Nelson Mandela**
Adopté à l'unanimité.

2023-156 **Mise en vente de l'ancienne station d'eau potable située 90007 route de Sermoise à Nevers**

M. le Maire – Nous avons ensuite à examiner la vente de l'ancienne station d'eau potable qui est route de Sermoise.

Il s'agit d'un bâtiment que nous avons déjà désaffecté de son affectation initiale, puisque ce n'est plus une station de production d'eau potable. La Ville de Nevers est propriétaire de cette ancienne station, avec le logement des gardiens. Il y a d'ailleurs une capacité d'habitat qui est importante. Le 11 mai 2009 il a été mis à disposition de l'Agglomération cette usine de traitement de l'eau.

Le 28 février 2023, nous avons acté l'abandon, par Nevers Agglomération, de la gestion d'une usine de traitement de l'eau dans ce bâtiment.

C'est la raison pour laquelle nous avons acté la rétrocession par le Conseil communautaire de cette ancienne station.

Nous souhaitons désormais la vendre. Je pense que cela peut être intéressant, vu l'emplacement du bâtiment à proximité du port, du canal, avec une possibilité d'activité en bas. On avait pensé, un moment, à la mise en location de vélos électriques ou de bateaux électriques. Mais c'est un bâtiment aussi qui nécessite de lourds travaux ; je le dis aux éventuels acquéreurs. Mais qui a quand même un caractère intéressant, avec la verrière en bas. Ce qui nous permettrait de générer des recettes pour la Ville, et de diminuer ses charges, comme je le dis à chaque fois.

S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-157

Vente des 43, 47 et 49 rue François Mitterrand à Nevers

M. le Maire –

Nous mettons aussi en vente les bâtiments de trois immeubles mitoyens, aux 43, 47 et 49 rue François Mitterrand, chacun sur quatre niveaux – avec, parfois, des différences de niveaux, d'ailleurs – avec un état général vétuste. Nous avons acquis ces bâtiments en 2019 et 2020. Nous souhaitons les vendre, en partant de l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques, à Nièvre Aménagement, qui travaille aussi pour nous, à hauteur de 126 000 € net vendeur. L'objectif est de garder la maîtrise de ces surfaces commerciales, pour pouvoir réunir les bâtiments sur la partie « logement » et puis aussi ne faire qu'une seule cellule, mais de voir aussi en fonction des demandes dont nous disposons.

Pas de questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-158

Mise en vente de l'ancienne gare du Tacot, square René Chatout à Nevers

M. le Maire –

Enfin, nous proposons de mettre à la vente la gare du Tacot. Pour les plus jeunes, le Tacot, c'est un train qui faisait le tour de Nevers. Il y a encore quelques gares, rue de Charleville-Mézières, par exemple, ou au Tonkin. L'idée, c'est aussi de remettre de la vie dans ce quartier, qui a subi un certain nombre de désagréments. Je précise maintenant qu'il est protégé sous vidéoprotection. C'est un quartier important aussi pour nos agents, puisque vous savez que la Cité technique est à côté. Je ne vous cache pas que nous souhaiterions une occupation plus tranquille que parfois ce qu'elle est. La nouvelle activité dans cette gare sera sans doute décisive, avec aussi une occupation de l'espace public. Nous essayons de faire venir aussi des jeux, afin que ce soit vraiment une occupation familiale.

Nous proposons cet ensemble immobilier, qui a été longtemps habité à l'étage, avec un rez-de-chaussée et des pièces à usage de stockage, pour l'instant ; et, à l'étage, un logement de type T4. Ce qui nous bloquait, c'était l'occupation de ce logement jusqu'en 2022. Les locaux sont vétustes, mais il y a des structures intéressées. Nous allons donc mettre en vente ce bâti, si vous en êtes d'accord, avec une bande de terrain attenante d'environ 900 m².

Nous vous proposons donc d'accorder la possibilité de cette cession.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Oui, nous prenons acte qu'un nouvel élément du patrimoine neversois va être vendu. Vous nous avez déjà dit que vous aviez besoin de liquidités pour mener à bien vos projets de fin de mandat. Dont acte.

Reste maintenant à le vendre correctement, pour rendre cohérent l'usage de ce bâtiment avec son environnement ; vous venez de le dire.

On nous a dit en Commission qu'un acheteur souhaite en faire une brasserie. Ce quartier n'en compte pas, et cela peut être une bonne chose, même si vous venez de parler de tranquillité. Reste à apprécier cela, l'affluence de ce commerce sur la tranquillité du quartier. Reste à apprécier aussi la pérennité du projet. Et puis, enfin, comparer cette offre à d'autres, en discutant avec chaque porteur de projet.

M. le Maire –

Sans préjuger de la décision du Conseil municipal, on a deux porteurs de projet, aujourd'hui, avec des activités très différentes, et on a une solution pour l'un des porteurs de projet qui n'amènerait pas, et il en convient, beaucoup de vie, forcément, à cet endroit-là. Par contre, il y a un acteur d'économie locale qui souhaiterait monter une brasserie, et plutôt qualitative, avec des extérieurs ; c'est pour cela que nous avons rajouté cette bande de terrain. Par rapport à ce que vous dites, nous ne bradons pas le patrimoine de la Ville. La gare du Tacot, rue de Charleville, est à un privé depuis longtemps ; je crois que c'est redevenu un bar, d'ailleurs. Les équipements majeurs. On n'est pas en train de vendre le palais ducal ; ce que l'on ne pourrait, d'ailleurs, pas faire. Il faut aussi relativiser les choses.

Je le rappelle aussi – parce que nous assumons tout à fait de mettre en vente le Beffroi, qu'on nous a laissé dans un état déplorable –, que ce n'est pas parce qu'on vend un bien que ce n'est plus un monument historique. Je crois qu'on mélange parfois les deux notions. Les acquéreurs seront tenus aux mêmes obligations, quel que soit le propriétaire ; les règles des monuments historiques s'appliquent à tous. Il y a plein de privés qui habitent dans des monuments historiques. Il y a la tour Saint Révérien, par exemple, au bord des petits jardins ; ça fait très longtemps qu'elle est privée. Donc, ce n'est pas un sujet. Et nous ne sommes pas à brader les biens pour terminer notre mandat, comme vous le sous-entendez. Oui, nous avons des ambitions de terminer notre mandat ; c'est surtout donner un nouvel avenir à des biens qui sont en mauvais état, et pour lesquels la Ville n'a pas de largesses à consacrer à ceux qui ne sont pas prioritaires à être rénovés.

Très concrètement, si on ne le met pas en vente, ce n'est pas un bâtiment dans lequel nous allons mettre de l'argent tout de suite ; donc il va continuer à se dégrader. Alors que, s'il y a un acquéreur privé, en lien avec ce que nous attendons du projet, cela peut être intéressant pour que ce bâtiment ait plus rapidement une nouvelle vie, serve, et puis soulage un peu les finances aussi, par rapport aux charges que nous sommes amenés à payer, ou aux frais pour consolider le bâtiment, tant qu'il trouve un autre usage.

Je ne sais pas si c'était votre arrière-pensée, Monsieur Derouault, mais, en tout cas, nous ne nous débarrassons pas du patrimoine ; au contraire, nous le rénovons, mais, par contre, pour ce qui peut avoir un intérêt, sans que cela gêne le service public, je pense que c'est utile aussi d'associer nos concitoyens à l'entretenir.

Vous pouvez réagir, il n'y a pas de souci.

M. Derouault – Oui, merci, parce que vous ré-écoutez ce que j'ai dit, Monsieur le Maire ; non, je n'ai pas parlé de « brader »...

M. le Maire – « Vendre le patrimoine sans avoir des recettes pour finir les projets de mandat ». C'est ce que vous avez dit.

M. Derouault – Ce n'est pas « brader ».
J'espère que vous n'allez pas le brader, du coup.

M. le Maire – C'est plein de sous-entendus.

M. Derouault – J'ai même un peu peur que ce ne soit vous qui bradiez, ce soir, tous les bâtiments, en n'étant pas un très bon vendeur, en rappelant les états vétustes, etc. Moi, je n'ai pas parlé de « brader ». J'ai bien compris qu'il fallait les vendre, et vous allez voir, à travers notre vote, que nous serons pour ; mais c'est, maintenant, sur l'usage. Comme vous l'avez dit, il y a cette réflexion à avoir sur l'usage ; ensuite. Non, non, ne déformez pas mes propos.

M. le Maire – Alors, d'accord, je vois le mal là où il n'est pas. Par contre, oui, c'est de la bonne gestion du patrimoine de la Ville, en priorisant ce qui doit rester, et en cédant ce qui peut intéresser des Neversois, qui sont quand même très intéressés à l'état de leur ville. Je ne vais pas dire qu'il est en état neuf, Monsieur Derouault, parce que je ne suis pas là pour flouer mes concitoyens. Il suffit de faire un mètre dedans, et on s'aperçoit de l'état. Il sera vendu à un prix correct, si l'acheteur est intéressé, avec deux ou trois conditions qu'il a mises, par rapport à celui auquel nous pensons. L'idée, c'est aussi d'apporter de la vie dans un quartier qui n'en a pas beaucoup.

Si j'ai bien compris, nous allons donc voter comme un seul homme, ou une seule femme. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2023-159

Exonération d'astreintes administratives dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité d'un immeuble

M. le Maire – Claude Loron va intervenir sur l'exonération des astreintes administratives pour la mise en sécurité d'un immeuble.

M. Loron – Bonsoir à tous. Je rappelle le contexte.

Au cours de l'année 2021, des informations sont remontées, que cela soit à la Mairie ou auprès de services de l'État, selon lesquelles le gestionnaire du « Loft » avait fait des travaux dans son établissement sans demande. De plus, des informations sur le fait que cet établissement n'était pas tout à fait conforme aux règles de sécurité étaient revenues aux oreilles de la préfecture.

Le 3 décembre 2021, la préfecture a décidé de faire ce que l'on appelle un CODAF, un comité opérationnel départemental anti-fraude, qui réunit beaucoup de services de l'État, et il a été décidé, au cours de ce CODAF, qu'une commission de sécurité serait effectuée en même temps.

À l'issue de ce CODAF et de cette commission de sécurité, l'établissement a reçu un avis défavorable, et un arrêté de fermeture administrative immédiate a été pris par la Mairie.

Suite à ce CODAF, la Mairie a, avec la propriétaire, fait visiter le bâtiment, qui présentait de nombreux défauts de structure, au regard des travaux qui ont été réalisés par le locataire.

Nous avons astreint, à compter du mois de janvier 2022, la propriétaire de faire les travaux qui avaient été prescrits par un Homme de l'Art.

Cependant, la propriétaire du bien nous a informé, au cours de l'année 2022, par plusieurs courriers, ne pas être en mesure de réaliser les travaux, car son locataire avait changé l'ensemble des serrures, et interdit l'accès à sa propriétaire.

Une procédure a été lancée par la propriétaire, qui a réussi à faire expulser son locataire, le 17 mars 2023 ; c'est-à-dire qu'il a gardé pendant pratiquement plus d'un an l'accès au bâtiment, et interdisant à la propriétaire de faire tous ces travaux.

À partir de cette date, la propriétaire a fait tout ce que nous lui avons demandé, entre guillemets, et les travaux ont été faits en juillet 2023.

Le 30 août, une levée de l'arrêté a été prise par la Mairie, pour de nouveau rendre accessible ce bâtiment, avec tous les travaux qui avaient été imposés par la Mairie.

Je rappelle à cette occasion que nous avons, pour la première fois, mis en œuvre ces astreintes administratives dans le cadre d'une procédure de mise en sécurité. Je crois que nous l'avons votée en Conseil municipal en 2021. C'était donc la première fois. Cependant, au regard de la situation, considérant que la propriétaire a été dans l'incapacité d'effectuer les travaux prescrits, mais qu'elle a subi une contrainte par son locataire, je vous demande de bien vouloir exempter la propriétaire du bâtiment et de décider d'appliquer la remise gracieuse de la somme de 26 800 €, qui correspond à 268 jours fois 100 euros par jour, mais c'est par rapport à la date du début de l'arrêté, et non pas par rapport à la date à laquelle elle a eu les clés de l'appartement. Or, elle avait fait cela dans les délais, c'est-à-dire moins de cinq mois, car on prévoit six mois pour faire les travaux.

Merci de votre écoute.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2023-160

Mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers à Nevers Agglomération pour le restaurant universitaire

M. le Maire –

Nous allons enchaîner avec la délibération n°23, pour la mise à disposition de locaux de la Ville de Nevers à l'Agglomération pour le restaurant universitaire. Je précise que c'est une solution d'attente ; plus courte elle sera, mieux ça vaudra.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Merci. Nous proposons de renouveler la mise à disposition de la salle des fêtes des Montôts à l'Agglomération dans le cadre d'une offre de restauration universitaire pour les étudiants.

La Ville de Nevers met donc à disposition la salle des fêtes des Montôts. Cela a commencé le 4 septembre, jusqu'au 30 juin 2024. Il s'agit de venir pallier un manque, très clairement, sur le territoire, pour accueillir les étudiants pendant la pause méridienne.

Il s'agit d'une mise à disposition qui court du lundi matin 10 h 30 au jeudi 16 h 00. Cela permet de faciliter les locations, par ailleurs, de la salle des fêtes à des particuliers qui souhaitent en profiter les week-ends. Dans tous les cas, cela reste prioritaire ; nous étudions les demandes au cas par cas, et jusqu'à maintenant, cela se conjugue bien, et nous n'avons pas trop de difficultés par rapport à cela.

Vous le savez, il y a une forte proportion aussi d'étudiants qui bénéficient de repas à un euro, et nous venons aussi renforcer ce dispositif-là, et c'est important.

L'Agglomération a toujours le même prestataire ; il s'agit de MGC Restauration, qui assure l'accueil des étudiants, assure la réchauffe des plats, et le service, quatre jours par semaine.

C'est un dossier que je travaille aussi avec Françoise Hervet, qui gère aussi la vie étudiante à la Ville et à l'Agglomération. C'est quelque chose qui reste temporaire, mais qu'il nous paraît, malgré tout, indispensable de renouveler, en attendant d'un restaurant universitaire plus définitif.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault –

Madame l'Adjointe, vous l'avez dit, c'est clairement une défaillance de l'État que nous pallions en prêtant ce bâtiment municipal et ces équipements. Pourquoi ? Pour s'occuper de la jeunesse.

De là à dire que le gouvernement n'en a cure ... !

La précarité étudiante n'est pas un mythe, à Nevers comme partout en France.

La salle des Montôts a été le lieu de la jeunesse à l'ouest de notre ville pendant de nombreuses années. C'est donc bien, que nous prêtions ce bâtiment. J'espère que, cette fois, par contre, la préfecture ne contestera pas cette décision. Maintenant, je regrette que la délibération ne fasse pas mention, justement, de cette carence de l'État, sur laquelle il faudra bien, vous l'avez dit aussi, à un moment, revenir.

M. le Maire –

Ce n'est pas tout à fait une carence de l'État dans l'histoire. Si on reprend rapidement :

Le site Cobalt, initialement, n'était pas un site universitaire. Disons que nous sommes allés plus vite que certaines entités comme le CROUS. Mais je ne suis pas là contre l'État. Quand je ne suis pas d'accord, je le dis, même si c'est l'État. Simplement, pardonnez-moi, mais je pense que ce qui a failli au départ, c'est la Région, qui a fait l'Institut de Soins Infirmiers sans la restauration, c'est sûr, mais sans même une salle avec un micro-ondes pour permettre aux élèves de réchauffer leurs plats. C'est quand même aberrant. Et, donc, là, ce n'est pas l'État ; c'est la Région.

J'ai constaté cela une fois élu. Je l'ai dit l'autre jour en Conseil d'Agglomération. J'ai été interpellé par les étudiants, qui se prenaient des PV parce qu'il n'y avait pas de parking ; donc nous avons ouvert, devant la caserne, l'allée. Et puis nous avons essayé de mettre des *Food Trucks*. Nous avons essayé d'avancer sur la restauration, qui a un peu évolué, avec quelques enseignes devant, mais ce qui n'est pas satisfaisant pour l'enseignement universitaire, que, pour le coup, nous avons contribué à développer à hauteur de presque 700 étudiants, je crois, et notamment sur le médical et le paramédical, plus toutes les activités qui se sont faites.

C'est juste pour rappeler les choses, sur « qui n'a pas fait quoi », et je tenais à le rappeler.

Aujourd'hui, une fois que l'on a dit ça, il faut qu'on avance. Parce que les étudiants sont là, que les activités se démultiplient, et que le secteur d'entreprises est logé à la même enseigne que les étudiants, sauf que ces entreprises ont un peu plus de moyens, parfois, pour qu'elles puissent se restaurer le midi.

Nous avons donc démultiplié l'espace, par le réaménagement de la place d'armes, pour 4 ou 5 emplacements de *Food Trucks*, et certains vont rester plus à demeure pour pallier les choses, mais j'entends bien que c'est plus agréable, le printemps et l'été, que l'automne et l'hiver. C'est pourquoi nous avons pris nos responsabilités, de ce fait, et, vous avez raison, « au lieu et à la place de ». Mais sur « au lieu et à la place de », aujourd'hui, c'est le CROUS. Le président de l'Université, tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il manque une offre étudiante. J'étais, vous le savez, pour la rentrée, à l'INSPE, où ils nous ont demandé de travailler avec eux, parce qu'ils ne pourront peut-être plus garder l'activité de production de repas ; donc, il y a peut-être des choses à faire ensemble, y compris avec La Cuisine des Saveurs, dont la présidente est à ma droite ; donc elle est au courant.

Cela fait très longtemps, bien avant d'être élu régional, que je propose de travailler sur une restauration unique, de la petite enfance à l'université, ce qui nous permettrait une cohérence, ce qui nous permettrait de renforcer des sites locaux, d'augmenter les circuits courts, d'assurer une pérennité, en volumes, à nos acteurs des circuits courts, que ce soit dans la viande, dans les légumes. Ce n'est pas facile ; il ne suffit pas de le dire. Mais tout cela est resté lettre morte, et je réitère maintenant, en tant qu'élu régional, ces propositions, mais ça n'avance guère. On pourrait monter en qualité.

Aujourd'hui, j'ai vu une interview dans la presse, qui disait que le CROUS prendrait ses responsabilités, mais que, voilà, on était à un peu moins de 3 000 étudiants – ce qui est faux puisque nous sommes un peu plus de 3 000 aujourd'hui à l'agglomération, et ça va monter –, et qu'il fallait voir, qu'il fallait qu'on en parle... J'aimerais bien que le CROUS ait un peu la même capacité de réaction que celle que nous avons.

Aujourd'hui nous avons donc un site que nous avons isolé, sur le réaménagement du Cobalt, dans ce qui reste libre. Il y a plusieurs pistes, mais il faudrait des acquisitions. Mais nous avons un site qui pourrait être considéré comme notre apport ; même si je considère que, dans l'absolu, nous n'avons rien à apporter. Mais, enfin, s'il en faut un... Cela nous éviterait de sortir des espèces sonnantes et trébuchantes.

Le président de l'Université est d'accord, mais, voilà, une fois qu'on est d'accord, il faut les sous. Moi, je souhaiterais proposer, et nous sommes en train de faire du « *benchmark* » comme on dit en mauvais français, au niveau des entreprises du site, de la start-up jusqu'à l'entreprise implantée telle que la SNCF, pour savoir si ça intéresserait de faire un restaurant qui sorte un peu des sentiers battus, mais qui mélangerait les étudiants et l'entreprise, ce qui peut être intéressant aussi pour dialoguer, trouver des stages, voire des emplois. Et ce qui permettrait peut-être, certains le souhaitent, de contribuer à la construction de ce restaurant, en soulageant les finances publiques. C'est la première étape. Si personne n'est intéressé, nous en tirerons les conséquences. S'il y en a qui sont intéressés, il faudrait que nous montions un projet qui sorte un peu des sentiers battus du CROUS, mais, si le CROUS disait que les tarifs des étudiants ne sont pas ceux des entreprises, je pense qu'il est tout à fait possible de différencier. C'est l'objectif. Nous avons un terrain potentiel, et nous en avons deux ou trois en vision, mais qu'il faudrait engager dans des acquisitions. Nous avons la possibilité de fournir un terrain. Après, il faut qu'on ait les acteurs et les financements, parce que ça prend un peu de temps.

Voilà donc où nous en sommes. Je voulais juste rappeler cela, parce que ce n'est pas complètement que l'État. Mais, à sa décharge, c'est vrai que nous avons quand même relancé ce quartier, contre toute attente. Mais, maintenant, il faut que ça accélère. Donc, la Ville de Nevers, dans sa grande générosité, fait ce que devrait faire le CROUS aujourd'hui. Y compris une nouvelle résidence universitaire. J'ai vu que le CROUS voulait en faire une. Parfait.

Sur cette mise à disposition que nous faisons... Je sais que les étudiants nous le reconnaissent. Même les lycéens d'Alain Colas, où cela saturait ; il semble que ça s'améliore aujourd'hui. Mais on ne peut pas décevoir, même si ce n'est pas notre rôle premier, laisser des jeunes dehors, notamment en périodes qui semblent arriver, un peu plus fraîches, sans leur proposer quelque chose.

La vraie difficulté, c'est que tous les étudiants ne peuvent pas monter jusqu'à la salle des fêtes parce qu'ils n'ont pas tous des moyens de locomotion, et que, pour ceux qui n'ont qu'une heure, c'est un peu juste pour y aller, et ils sont donc obligés de se débrouiller. Ils nous ont demandé des mises à disposition, mais il faut savoir que c'est très compliqué, sur le plan hygiène, de dire que c'est une salle de restauration officielle.

Et puis je considère que chacun doit prendre ses responsabilités. J'aimerais bien être appuyé ; la Région loue les locaux de l'IFSI au CNFPT, qui pourrait tout à fait trouver ailleurs, et laisser un peu de place, peut-être, pour permettre aussi d'accueillir temporairement, le temps de ce restaurant, de la restauration, et de la formation d'infirmières de bloc et d'anesthésistes, ce que la Région nous refuse pour l'instant. J'aurai donc besoin du soutien de tous pour que nous arrivions à avoir ces formations. Ce n'est pas la première fois qu'on nous dit « non ». C'est encore plus motivant pour avoir un « oui ».

Qui n'est pas d'accord avec cette mise à disposition ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci pour les étudiants.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2023-161

Délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat

M. le Maire –

Ensuite, la délibération n°24, pour la délégation du droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat.

Il s'agit d'un terrain qui est situé boulevard Saint Exupéry. Nièvre Habitat est en cours d'acquisition de l'ancienne école d'infirmières. Ce n'est pas vraiment dans l'ANRU, mais c'est quand même en plein dans le projet global, comme nous avons fait le pôle multimodal. Cela permettrait de rénover ce bâtiment, avec un raccordement au réseau de chaleur.

Par courrier du 21 avril 2022, nous avons été informés du déclassement, par le ministère de l'Éducation nationale, de la parcelle, et nous sommes sollicités pour exercer notre droit de priorité.

Une délibération a été prise le 27 septembre 2022 pour déléguer notre droit de priorité à Nièvre Habitat. Mais, par courrier du 31 août 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques nous a informés d'une nouvelle estimation à la baisse de cette parcelle. Il nous a été demandé expressément de confirmer notre décision suite à la modification de valeur.

Je vous propose, compte tenu de cette modification, de déléguer à nouveau le droit de priorité de la Ville de Nevers à Nièvre Habitat pour cette parcelle AD 184.

Y a-t-il des questions ?

Après, se posera la question de l'actuel siège social de Nièvre Habitat, mais qui dépendra aussi de ses capacités. Mais, c'est vrai qu'il y a deux options. Soit Nièvre Habitat le rénove, en logements, ou autres ; ou un investisseur. Soit il peut être aussi déconstruit, pour mettre en valeur l'église Sainte Bernadette du Banlay, qui est assez enclavée. Mais c'est un peu tôt pour le dire. Mais c'est vrai que c'est important de se soucier, quand on quitte un bâtiment, de ce qu'il devient. Je pense que nous l'avons fait, nous, quand nous avons pris ces décisions-là.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre pour déléguer à nouveau ce droit de priorité à Nièvre Habitat ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, à l'unanimité, nous reconduisons cette délégation de droit de priorité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-162

Révision allégée n°1 du PLU de Nevers – Bilan de concertation et arrêt de projet

M. le Maire – Ensuite, nous avons la délibération n°25, pour la révision allégée du PLU de Nevers, et un bilan de la concertation et l'arrêt du projet. C'est Guy Grafeuille qui va présenter cette délibération.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire.

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil réglementaire qui détermine l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal. Le 8 novembre 2022, le Conseil municipal avait engagé, par délibération, une procédure de révision dite « allégée » de ce fameux PLU.

La phase dite « de projet », qui consiste en l'élaboration du contenu de ce nouveau PLU, est désormais terminée.

Le contenu du nouveau document a été réalisé au moyen :

- d'études et d'arbitrages quant au choix du nouveau parti d'aménagement.
- d'une concertation avec la population, reposant sur un dispositif d'information et d'échanges (publication d'articles, registre déposé en mairie), ainsi que sur la tenue d'une réunion publique et d'une exposition présentant la procédure. Le déroulé est affiché sur le tableau. C'est un peu compliqué.

Aujourd'hui, il s'agit, pour le Conseil municipal :

- de tirer le bilan de cette concertation avec la population.
- d'arrêter la phase « projet » du nouveau PLU, en validant le contenu du futur document.

À l'issue de cette étape, le PLU, dont le contenu sera désormais arrêté, entrera dans une phase dite « réglementaire », au cours de laquelle il sera présenté aux Personnes Publiques Associées (services de l'État et de la Région) lors d'une réunion d'examen conjoint.

Enfin, il fera l'objet d'une enquête publique, avant son approbation définitive, prévue au début de l'année 2024.

Ainsi, en application de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation, dont a fait l'objet la révision dite « allégée » du projet de PLU doit être tiré.

En application de l'article L.153-14 du même Code, ledit document doit être arrêté par délibération du Conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du Code de l'urbanisme.

À cette fin, le maire rappelle les objectifs de cette révision dite « allégée ».

Le projet de révision dite « allégée » du PLU sera transmis pour avis :

1) à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

2) aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en font la demande.

3) à la Chambre d'Agriculture et à l'Institut National de l'Origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée (INAO), conformément à l'article R.153-6 du Code de l'urbanisme.

4) au Centre National de la Propriété Forestière (article R 153-6 du Code de l'Urbanisme).

Le maire informe le Conseil municipal que les Présidents des associations agréées en application des articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'urbanisme pourront en prendre connaissance également s'ils le demandent.

Enfin, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée en mairie pendant le délai d'un mois.

J'ajoute que ce projet de révision a reçu un avis favorable de la Commission 4 du 26 septembre 2023.

La délibération reprend ce que je viens de dire sous une forme plus synthétique. Je ne sais pas s'il faut que je la lise ; je pense que cela ne présente pas grand intérêt. Par contre, s'il y a des questions, je suis prêt à y répondre.

Je ferais peut-être une petite observation, quand même. Une fois de plus, s'il est vrai que les documents d'urbanisme sont complexes, je regrette qu'il n'y ait pas plus de personnes qui se soient intéressées au sujet, parce que, souvent, c'est après coup que les personnes viennent nous voir en disant qu'il fallait faire ci ou ça. Or, quand on leur demande de participer, elles ne le font pas. J'espère qu'à la suite de la procédure, quand il y aura un commissaire enquêteur, elles viendront pour dire quels sont leurs problèmes ; c'est un peu dommage de les apprendre après coup. Merci.

M. le Maire –

Je crois que c'est souvent comme ça.

Jimmy Derouault souhaitait s'exprimer.

M. Derouault –

Moi aussi je voudrais m'associer aux regrets de mon voisin sur la participation à la concertation. C'est vrai que c'est difficile de prendre l'avis des citoyens et des citoyennes, surtout pour un Plan Local d'Urbanisme. Le sujet est complexe, et multi-thématique. Il faut de la pédagogie, et multiplier les moyens d'information. À ce sujet, la présentation de ce PLU a-t-elle fait l'objet d'une publication dans « *Nevers Agglo, ça m'botte* » ? Je ne l'ai pas vue. Peut-être que je l'ai loupée. Oui ? D'accord.

J'ai participé, au nom du groupe Nevers Ecologique et Solidaire, à la réunion publique. *Le Journal du Centre*, d'ailleurs, était présent, mais lui non plus n'a pas relayé les questions essentielles, les thèmes essentiels du PLU, préférant se concentrer sur deux questions que, Monsieur le Maire, vous aviez posées au début de cette réunion publique. Depuis, elles ont été abandonnées. C'est dommage que, par contre, les orientations du PLU n'aient pas été relayées par notre journal.

Je voudrais revenir sur les documents en eux-mêmes. J'en retiens l'effort pour les arbres ; je me retourne vers Mme Wozniak. Entre parenthèses, d'ailleurs, je regrette que cet effort ne soit pas partagé par tous. Un arbre qui aurait pu être peut-être classé remarquable a été coupé au rond-point Jean-Louis Ramey récemment. Il n'y en a déjà pas beaucoup dans cet endroit. Et pourquoi ? Pour voir des voitures. Je pense qu'il y en a qui écoutent trop Monsieur le Président de la République dans ses interventions. Mais, c'était avant le fait qu'il coupe son arbre.

Dans les attentes des élus, nous partageons le premier objectif, de multiplier la trame verte et bleue neversoise, mais nous ne comprenons pas, alors, la suppression de douze emplacements réservés, qui devaient servir de voies à mobilité douce. Certaines seraient réalisées, mais d'autres

sont abandonnées. Je n'ai pas compris encore lesquelles. Merci de nous éclairer sur ce point. Qu'en est-il ?

Ensuite, sur les orientations d'aménagement et de programmation, je vous redis ce que j'avais déjà dit en réunion publique : mon inquiétude sur les circulations douces sur les terrains de la Rue Verte. Je ne sais pas si vous avez pu vous renseigner, et me répondre à ce sujet.

Concernant l'OAP de la Jonction, je vais la retenir, car nous avons là un exemple de quartier où pourraient se croiser les différentes fonctions d'une ville : habitat, commerces, activités économiques, services, dont le tourisme. C'est ce vers quoi nous devons tendre : sortir de la sectorisation des quartiers, et multiplier leurs usages, pour éviter celui de la voiture ; j'y reviens, à la voiture. Il nous faut sortir aujourd'hui de cet héritage d'un territoire construit par les flux routiers, qui a pour conséquence une ségrégation sociale et économique en périphérie des villes, une consommation foncière excessive au détriment des espaces naturels et agricoles, et une multiplication des déplacements automobiles avec les effets néfastes que l'on connaît pour la santé des habitants et pour l'environnement.

J'en avais parlé aussi à la réunion publique, cela se joue, bien sûr, à l'échelle réglementaire, en ayant une volonté politique forte d'inciter les porteurs de projets économiques à respecter certains principes du développement durable pour leurs implantations. Cela peut être, par rapport à la perméabilité des sols, l'intégration des mobilités douces, les énergies renouvelables, et, bien sûr, la biodiversité (les fameux arbres). Demander aux entreprises que leurs parkings soient partagés, par exemple, ou qu'ils soient plantés d'ombrières, avec des panneaux photovoltaïques ne doit pas être impossible.

Pour finir, lors de la réunion publique, un débat a eu lieu sur les espaces de jeux pour enfants jugés insuffisants dans la ville. Y a-t-il des projets envisagés ? Vous avez parlé, tout à l'heure, de la gare du Tacot, et de l'espace qu'il y aurait autour. Et puis j'ai vu aussi celui du quai de Médine, dans la première OAP.

Mais je pense aussi, là encore, à ce fameux rond-point Jean-Louis Ramey, où, là aussi, on manque d'arbres, et où on manque aussi de jeux pour enfants.

Merci.

- M. le Maire – Anne Wozniak, sur quelques éléments, peut-être ?
- Mme Wozniak – Concernant votre remarque sur le rond-point Jean-Louis Ramey, j'attends les informations, mais, *a priori*, ce n'est pas la Mairie.
- M. Derouault – C'est quelqu'un qui a coupé un arbre d'un certain âge.
- M. le Maire – Mais, un arbre sur son terrain ?
- M. Derouault – Oui, sur son terrain.
- Mme Wozniak – Ah, sur son terrain.
- M. Derouault – Je n'ai pas dit le contraire, mais c'est toujours dommageable.
- Mme Wozniak – « Rond point », je pensais sur l'espace public.

M. le Maire – Il peut y avoir – si je ne me trompe pas, Madame Wozniak – un arbre classé sur un terrain privé. Mais, si l'arbre n'est pas classé, le propriétaire fait ce qu'il veut. On peut le déplorer, mais on n'a pas de moyens...

M. Derouault – C'est ce que j'ai fait, Monsieur le Maire ; j'ai juste déploré.

Mme Wozniak – De toute façon, vous avez raison, dans le sens où il y a beaucoup à faire sur la sensibilisation sur l'arbre, sur la biodiversité, sur l'accueil de cette biodiversité, sur la qualité des sols vivants. Nous nous y employons, et il y a des choses qui sont en préparation, à destination notamment des Neversois.

Soyez assuré que la politique verte de plantations est toujours très active, puisque nous continuons activement à prendre soin de notre patrimoine. Et effectivement, on peut regretter que certains arbres soient abattus, mais je peux vous assurer aussi que, quand nous abattons, c'est que, vraiment, ils sont en fin de vie, et qu'ils peuvent présenter un danger pour les habitants.

Ensuite, le deuxième sujet concernait les jeux pour enfants. Nous vous rejoignons complètement. Iris Gallois et moi-même sommes toutes les deux tout à fait militantes d'accueillir plus de jeux pour enfants, car c'est vrai qu'il y a un manque cruel. On n'a que très peu de sites pour la petite enfance. Nous y travaillons aussi, et nous essayons de trouver des budgets pour déployer les jeux. Je pense notamment à la tranche Eduens jusqu'au Ver-Vert, où il y avait des jeux phares qui étaient prévus, et nous sommes en train de travailler pour trouver des budgets pour pouvoir consolider cette offre à destination de la petite enfance.

M. le Maire – Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Je vais compléter sur d'autres observations qui ont été faites.

Il faut savoir qu'en matière de traitement des sols par les entreprises, aujourd'hui il y a des textes qui vont leur interdire de rendre les sols imperméables. C'est assez récent ; il faut laisser le temps que ça se fasse.

Par rapport aux ombrières, nous sommes malheureusement dans une ville qui est très concernée par les risques d'inondation, et il faut savoir que, par exemple, pour ce qui concerne les hypermarchés ou supermarchés qui se trouvent dans une zone du PPRI, où il y a un risque, aujourd'hui – j'espère que ça va changer – on ne peut pas mettre d'ombrières. C'est ce que je voulais dire.

M. le Maire – Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Je peux compléter les propos de mon collègue par rapport à l'imperméabilisation des sols. Le PLU présente des avancées là-dessus. Nous avons souhaité « durcir un peu les règles », ou en tout cas, les améliorer par rapport au paysage des zones d'activité. En effet, on a là un paysage qui est très disparate, où la nature s'exprime très peu, car on a, pour l'instant, un règlement qui donne des coefficients de sols perméables et de nature qui sont souvent un peu détournés ; on se retrouve avec une ligne de pelouse tout autour de la parcelle, et point barre. Le PLU devient donc plus vertueux par rapport à ce sujet.

La Ville est exemplaire, puisque, dans tous les projets, nous veillons, et notamment pour le projet de la rue François Mitterrand, à ce que nous ayons un maximum de sols qui soient perméables, et nous veillons aussi à la filtration de l'eau plus rapide en direction de la nappe. C'est aussi à saluer. Il fallait que le PLU aille aussi dans ce sens-là, et que tout le monde prenne sa part.

- M. le Maire – Vous vouliez réagir ?
- M. Derouault – Sur la Rue Verte, je n'ai pas de réponse. Je sais, c'est une question technique, mais je l'avais déjà posée. Les problèmes de circulation d'eau...
- M. le Maire – Sur la Rue Verte ? Pouvez-vous nous rappeler votre question ?
- M. Derouault – En fait, on est sur un terrain, au bord de la rue Verte, dans le quartier des Montapins. L'OAP propose de construire des habitations sur un terrain où il m'avait semblé entendre que des circulations d'eau empêchaient justement les constructions de maisons individuelles.
- Mme Wozniak – Nous, d'un point de vue réglementaire, nous n'avons pas du tout d'interdiction. Nous avons aussi vraiment regardé très précisément tous les terrains. Nous savons que l'on va vers une densification, et il faut aussi que la Ville joue le jeu. Nous avons donc vraiment regardé précisément toutes les parcelles, et celles qui nous semblaient densifiables d'une manière raisonnable, tout en préservant des îlots de nature. Nous n'avons pas de retour, en termes réglementaires, sur une interdiction ou un découragement par rapport à la viabilisation de cette parcelle. Nous referons un aller-retour avec les services, par rapport à ce que vous nous dites.
- M. le Maire – En résumé très court, pas exhaustif, ce que nous avons voulu faire, avec cette révision, c'est permettre quelques constructions dans des sections où l'on avait été peut-être un peu ambitieux ; et on sait qu'il y a de plus en plus de difficulté à trouver de l'habitat dans Nevers, et Nevers a besoin de plus d'habitants. L'idée, c'était de pouvoir raisonnablement répondre un peu à ce paradoxe.
- La deuxième chose, c'était que nous continuons notre ambition de verdir la ville, raisonnablement, mais nécessairement ; dans, aussi, l'esprit de la 4^{ème} fleur, et d'autres choses que nous avons portées. Et donc se garder un certain nombre de zones dépermeabilisées. C'est de plus en plus le cas, y compris pour les nouveaux parkings, et aussi les zones purement vertes, avec une ambition aussi, un jour, de revoir l'ensemble du parc Salengro.
- Je voudrais revenir sur certains arbres. Nous aurons à abattre certains arbres – n'est-ce pas, Anne Wozniak ? – Nous en sommes navrés. Il y a des arbres qui sont morts. Comme vous le voyez aujourd'hui, ils n'ont plus de branches feuillues. Évidemment, les feuilles vont bientôt tomber. Il y a des experts qui nous ont alertés là-dessus. Avec un danger pour la population. Nous nous en excusons, mais c'est aussi un choix de responsabilité. De toute façon, à chaque fois que nous abattons un arbre, nous en replantons au moins six, qui seront les arbres de demain.
- Et puis, l'idée aussi, c'est qu'on arrive à une meilleure harmonie dans Nevers par rapport aux demandes de permis de construire, tout en n'allant pas jusqu'à des règles absolument comminatoires aujourd'hui. On ne se les interdit pas à terme, mais il faut aussi laisser le temps aux gens d'avancer. Il y a parfois des moyens qui sont nécessaires, nous en sommes bien conscients.
- Nous allons dire que c'est une avancée de plus. Et peut-être, d'ici là, y aura-t-il un jour un PLUI. Je l'espère ; c'est ce que je porte. Parce que ça n'a plus de sens de ne pas avoir un PLUI sur un périmètre commun donné.
- Bertrand Couturier.
- M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
- Sur la question des énergies renouvelables et la demande de la préfecture pour l'ensemble des territoires et collectivités d'annexer dans le PLU, et en parallèle de cette révision allégée, des

zones de délimitation et d'accélération des énergies renouvelables et d'exclusion des énergies renouvelables d'ici la fin d'année, c'est un exercice qui a été demandé très récemment, il y a un peu moins de deux semaines, par le préfet.

Tout cela pour préciser et rappeler l'enjeu aussi lié à ces questions de transition énergétique, pour les habitants, ou pour que les entreprises puissent porter en propre des projets, par exemple, de toitures photovoltaïques, mais pas seulement ; aussi la collectivité, dans différents projets sur l'empreinte de la collectivité.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Puisque M. Couturier en parle, effectivement, l'État, les préfetures demandent aux collectivités de définir d'ici le mois de novembre, au départ – cela a été légèrement repoussé en décembre – les zones d'accélération des énergies renouvelables, dans le cadre de la loi qui a été récemment votée. Ce qui veut dire que, d'ici le mois de décembre, il faudrait que nous définissions à Nevers, parcelle par parcelle, les endroits où nous voulons développer les énergies renouvelables, en consultant la population, bien évidemment ; donc dans des délais de trois mois. C'est l'exemple type, Monsieur le Maire, qui me met en rogne. Je pense que, là-dessus, les préfets feraient mieux de s'occuper de ça sérieusement, plutôt que de venir nous embêter quand on pose trois tables rue du commerce. Ce n'est pas prendre au sérieux la transition écologique que de demander de dire en trois mois où implanter les énergies renouvelables. Ce n'est pas sérieux ; les délais sont intenable.

M. Couturier –

Je tiens juste à clarifier, sans parler à la place du préfet, bien évidemment, les propos exprimés. Il était très rassurant, vis-à-vis des collectivités, en faisant preuve de pédagogie, pendant deux heures en tout cas, auprès des différents représentants, pour rappeler la méthode. Le fait qu'il y a un certain nombre d'organismes (je pense au SIEEEN, au Parc Naturel Régional du Morvan), où des chargés de mission accompagnent les collectivités. Il y a tout un processus d'accompagnement avec les acteurs qui ont les compétences sur le territoire. Par rapport au 31 décembre, il y a une tolérance ; cela a été rappelé, en tout cas, par le préfet. L'objectif – et c'est une vraie volonté politique, et je la partage – d'accélérer les projets sur ces sujets d'énergies renouvelables est un enjeu aussi pour les territoires. À un moment, il faut être aussi efficaces sur le sujet.

M. Diot –

Bien sûr. Mais, alors, nous serons attentifs à la manière dont on consulte la population dans ces conditions-là.

M. Couturier –

La consultation n'a pas été précisée, je crois, sur ce point-là ; c'est à la souveraineté du Conseil municipal de délibérer sur cela.

M. Diot –

Voilà. Autrement dit, c'est la variable d'ajustement qui va passer à la trappe. Comme toujours ! C'est-à-dire que la population...

M. Couturier –

Mais vous représentez la population, Monsieur Diot.

M. Diot –

Ah, non, mais, dans la loi, il est prévu quand même que la population soit consultée. Sinon, on ne consulte que les élus. Non, on consulte la population...

M. Couturier –

On ne va pas rentrer sur des débats techniques, mais, voilà...

M. Diot – Ah ben non, ce n'est pas technique : il y a les élus, et il y a la population. La population, c'est la population.

M. Couturier – Mais vous êtes un citoyen comme tout le monde. Je suis désolé, mais, voilà, on a été élus, et on représente aussi, dans une certaine mesure, la population. Donc...

C'était un petit aparté, mais important au regard de l'enjeu.

M. le Maire – Merci. Pas d'autres interventions ?

Nous votons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 6, toujours. Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2023-163 **Convention d'occupation temporaire du domaine communal pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie**

Adopté à l'unanimité.

2023-164 **Convention publique d'aménagement Nièvre Aménagement / Ville de Nevers – Avenant consécutif à l'approbation des comptes rendus d'activité au concédant (CRAC) au 31 décembre 2022**

M. le Maire – Guy Grafeuille conserve la parole sur la délibération n°27, pour la convention publique avec Nièvre Aménagement par rapport au CRAC.

M. Grafeuille – C'est un avenant de plus, puisqu'il y en a eu un certain nombre depuis le début. Entre 2007 et aujourd'hui, il y en a six, et on arrive au septième. Pourquoi ? Parce qu'on demande que la durée de la concession soit prolongée de trois ans, en fixant son terme au 31 décembre 2023, aujourd'hui, en vue de l'acquisition par l'aménageur d'un bâtiment d'environ 4 100 m², dont une partie est occupée par une activité commerciale.

Le programme des travaux d'aménagement du quartier est augmenté, afin de prendre en compte cette nouvelle opération de réhabilitation et mise en exploitation des locaux commerciaux. Ces études nécessitent donc de reporter le terme de la concession au 31 décembre 2023.

La délibération est très courte, et l'important est le contenu de l'annexe, l'opération 119 ANRU Ouest. La délibération est la suivante :

Conformément aux comptes rendus d'activités qui ont été approuvés au Conseil municipal du 27 juin 2023 et aux évolutions constatées, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n°8, suivant :

- opération 119, ANRU Ouest.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 du 26 septembre 2023.

M. le Maire – Avez-vous terminé, Monsieur Grafeuille ?

M. Grafeuille – Ce n'est pas la délibération 26 qu'il fallait présenter. Elle a été adoptée tout à l'heure, dans le « paquet » initial.

- M. le Maire – On ne peut plus voter des délibérations en « paquets ». C'est pourquoi je passe mon temps à les énumérer une par une. Sur la 26, y avait-il autre chose à rajouter ?
- M. Grafeuille – Elle a été votée. C'est parce qu'elle est affichée. C'est une erreur.
- M. le Maire – La 26, il n'est pas prévu de l'appeler. Ah oui, pardon, elle a été votée dans la succession des délibérations sans débats.
- M. Grafeuille – Voilà.
- M. le Maire – C'est juste le changement d'écran, que vous demandiez ?
- M. Grafeuille – C'est cela.
- M. le Maire – Oui, Christine Kronenberg.
- Mme Kronenberg – Bonsoir à tous. Il faut préciser que cette opération est mise en place dans le cadre de notre accompagnement afin d'aider les Restos du Cœur à trouver un nouveau local, étant donné que leur local actuel au Banlay va disparaître. Nous avons fait plusieurs visites, en tenant compte de leurs souhaits sur les surfaces, le lieu de distribution, mais également en termes d'accessibilité. Nous venons, effectivement, de trouver. Ce sera l'occasion également de trouver des locaux pour d'autres ; ce ne sera pas que pour les Restos du Cœur, mais c'est à l'occasion de cet accompagnement qu'est signé cet avenant.
- M. le Maire – Merci. Je crois qu'il y a un nouveau président, d'ailleurs, qui vient d'être élu aux Restos du Cœur.
- Pas d'autres questions ?
- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2023-165

Saison culturelle de Nevers – Tarification 2023-2024

- M. le Maire – Laurent Pommier va s'exprimer sur la délibération n°28 sur la tarification 2023-2024 de la saison culturelle.
- M. Pommier – Bonsoir à tous.
- En effet, je vous invite à découvrir la tarification 2023-2024 pour cette nouvelle saison culturelle au théâtre municipal.
- Juste pour rappel, la saison culturelle 2023-2024 va proposer 23 spectacles, parmi lesquels 8 seront présentés dans le cadre du festival de l'humour, « Drôle de Loire ».

Je vous laisse découvrir le tableau précisant la tarification.

Les grandes lignes sont les suivantes : un tarif à l'identique de la précédente saison, avec deux nouveautés : un Pass 2 spectacles, et un Pass 4 spectacles.

Vous avez pu voir le tableau en Commission, pour ceux qui étaient présents.

Par rapport à cette délibération, on peut rappeler le succès du théâtre municipal de Nevers, qui n'est plus à démontrer, avec une fréquentation qui dépasse les 85 %, un succès également sur sa programmation. Et là, je pense que l'on peut affirmer haut et fort que la culture à Nevers est un point fort du mandat. Une politique culturelle forte, qui respecte ses engagements de mandat, notamment avec la création de ce festival de l'humour « Drôle de Loire », qui est déjà un succès, avec plus de 60 % des billets vendus. Une politique culturelle qui met en relation et en collaboration nos équipements culturels, notamment entre le théâtre et La Maison, puisque La Maison va notamment accueillir, dans le cadre de ce festival « Drôle de Loire », des Master Class.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe –

Je voulais redire ce que j'ai dit en Commission, mais pour le dire devant tous les élus. Certaines places du tarif de 4^{ème} catégorie – pour ceux qui ne le connaissent pas – sont vraiment désagréables ; et, selon moi, on devrait les enlever, notamment celles du fond du troisième balcon, et certaines places rang U.

M. Pommier m'a répondu « ce n'est pas cher ». Bon, moi, je trouve que payer une place à 11 €, ou 15 € pour le festival « Drôle de Loire » devrait donner lieu quand même à un placement correct. Ce n'est pas parce que ce n'est pas cher – encore que cette notion est discutable, parce qu'à 15 €, moi, je vais à l'Opéra de Lyon – qu'on ne doit pas avoir accès à un accueil correct pour profiter du spectacle. Pour en avoir testé certaines, on ne voit même pas la scène, et on ne peut même pas se mettre debout, ou alors on a la tête dans les projecteurs. Par ailleurs, les sièges sont des planches de bois à peine rembourrées. J'ai déjà fait la remarque lors du Conseil municipal du 7 juin 2022. M. Pommier m'avait répondu que l'élévation des sièges était à l'étude. *A priori*, la proposition a été vaine, et de toute façon il m'a dit que toutes les places resteraient en catégorie 4.

Voilà, mais, quand même, c'était pour souligner que j'étais en désaccord avec ça.

M. le Maire –

Madame Gerbe, je vous entends, mais je laisserai Laurent Pommier ajouter des points à mes propos. Ce théâtre, quand nous l'avons rénové, nous avons tenu à ce qu'il soit rénové tel qu'il était en 1804, je crois. Donc, en respectant ce qu'il était, et pas en le transformant en théâtre moderne, sauf captation d'images et de son, puisque c'est le plus performant de Bourgogne Franche-Comté grâce au numérique. Mais ça ne gâchait en rien ce qu'il était.

Nous avons pris des doreurs, nous avons pris des sculpteurs, pour remanier... Des stucs... Enfin, tout ce qu'on peut trouver dans un théâtre. L'idée, c'était, par contre, qu'il reste dans l'esprit de ce qu'il était.

Par contre, les fauteuils ont été élargis, faits par notre service Tapisserie ; ne les critiquez pas trop, parce que je vais vous répondre ce qu'on me dit souvent : « Vous malmenez les agents. » Je voulais les remercier.

Effectivement, dans le haut du théâtre, ce n'était pas les places les plus confortables. Je vous assure que, depuis qu'on l'a rouvert, j'ai vu des spectacles en testant un peu tous les endroits, pour me rendre compte, y compris ceux que vous évoquez. Par contre, les tarifs, pour la plupart des spectacles, hormis certains spectacles exceptionnels, c'était 5 €, à l'époque, plus 2 € de réservation, quand on était tout en haut. Ce n'est quand même pas cher. Et ça rend accessible à tout le monde des œuvres de qualité, et la fréquentation de ce théâtre.

Il n'est donc pas question de condamner des places, parce qu'on s'inscrirait à l'envers de ce qu'est ce théâtre. Nous ne condamnerons donc aucune place. Par contre, ceux qui les prennent, les prennent en connaissance de cause.

Je vous assure que, pour certains spectacles musicaux, il n'y a pas forcément besoin d'avoir un fort visuel sur les artistes ; on est très bien là-haut, parce que je ne vous apprend rien en disant que la musique monte, et franchement on peut aussi ne pas forcément regarder tout le temps au-dessus du balcon pour voir. C'est comme les barres que nous avons dû mettre ; si nous ne mettions pas de barres, nous n'ouvrons pas. Il y a donc des choses sur lesquelles on n'a pas de choix.

Ce n'est pas le théâtre le plus confortable du monde, mais c'est le théâtre tel qu'il était, un peu amélioré, au début du XIX^e siècle. Et donc c'est cet esprit que nous gardons, et sur lequel nous ne voulons pas sacrifier les choses. Après, nous sommes clairs avec les gens ; quand ils prennent des places à certains endroits, c'est sûr que ce n'est pas la meilleure des visibilitées. C'était le cas à l'époque.

Hervé Barse.

M. Barse – Juste pour rappeler le film « Les enfants du Paradis » ; la place « Le paradis », c'était les places dont vous parliez.

M. le Maire – C'est vrai qu'on appelle ça « Le Paradis ». « Le Paradis » est moins cher. Et « *L'enfer, c'est les autres* ». Pas tous. Que personne ne se sente visé par mes propos.

Je voulais aussi vous dire que l'équipe municipale a acté de la mise en accessibilité du théâtre à l'étage, ce qui est quand même une performance dans un vieux bâtiment, et on pourra le faire par le côté droit du théâtre. C'est aussi une avancée de plus dans les équipements recevant du public de la ville de Nevers, et c'est ça aussi la culture accessible à tous, *a fortiori* dans le cadre du « Mois de l'Inclusion ».

Sur cette tarification, nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-166

Partenariats entre la Ville de Nevers et différents comités des œuvres sociales, amicales et associations de personnel dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024

Adopté à l'unanimité.

2023-167

Plan de sauvegarde des biens culturels

M. le Maire – Ensuite, Corinne Mangel, sur le plan de sauvegarde des biens culturels, pour la délibération n°30.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Les biens culturels sont l'ensemble des œuvres et monuments dignes d'être transmis à la postérité, et que nous devons collectivement préserver. La Ville de Nevers est particulièrement riche en biens culturels, compte tenu, bien évidemment, de son histoire.

Les lieux de conservation, actuellement, sont la médiathèque Jean Jaurès, en ce qui concerne le patrimoine écrit, le Musée de la Faïence et des Beaux-arts, pour les œuvres muséales. Quant au musée archéologique de la Porte du Croux géré par la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, il conserve et présente au public des biens archéologiques et également des archives.

Ce patrimoine culturel est soumis à des risques de natures diverses, des risques externes (inondations, incendies, aléas climatiques, dégradations volontaires ...) ou internes (attaques de moisissures, voire d'insectes), dont il doit être protégé.

Le plan de sauvegarde des biens culturels, rendu obligatoire par le législateur, répond à cet objectif.

Aussi, la Ville de Nevers est engagée dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de son plan de sauvegarde des biens culturels, qui se déploie, dans un premier temps, sur les établissements suivants, tout en ayant, bien sûr, vocation à s'étendre dans l'avenir, à savoir, pour l'instant : la médiathèque municipale Jean-Jaurès, le Musée municipal de la Faïence et des Beaux-arts Frédéric Blandin, le musée de la Porte du Croux, administré par la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, liée à la Ville de Nevers par convention.

Aussi, je vous propose d'approuver les principes et les termes du plan de sauvegarde des biens culturels qui est annexé, ainsi que la convention de partenariat avec la SNLSA.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-168

Prêt d'œuvres de la Ville de Nevers à l'abbaye royale de Fontevraud, à la Ville de Toulon et à la Ville de Saint-Lô

Adopté à l'unanimité.

2023-169

Développement de la lecture en milieu carcéral : partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre, la Maison d'Arrêt de Nevers et la Ville de Nevers

M. le Maire –

La délibération n°32 sera présentée toujours par Corinne Mangel, sur le développement de la lecture en milieu carcéral.

Mme Mangel –

C'est une reconduction de partenariat, mais il est bien de le rappeler.

La médiathèque Jean Jaurès, bibliothèque municipale de lecture publique, garantit aux citoyens un libre accès aux savoirs et à l'information.

Les protocoles d'accord Culture Justice réaffirment que l'accès à la culture est un droit pour les personnes détenues en maison d'arrêt.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de partenariat fixant les modalités d'application locale de la circulaire conjointe Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la

Communication, Direction du livre et de la lecture, du 14 décembre 1992 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire.

La convention tripartite définit les engagements de chacun : assurer le fonctionnement de la bibliothèque en nommant une personne détenue bibliothécaire après une formation dispensée par un-e référent-e de la médiathèque ; évaluer les besoins et acheter des ouvrages, pour compléter ; définir une programmation annuelle d'actions de développement de la lecture et d'accès à la culture.

Le partenariat est proposé pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

Aussi, je vous propose de valider cette reconduction du partenariat.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité pour cette délibération également.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-170

Partenariat entre la Ville de Nevers, l'association « Les Môm'en Couleurs » et le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN)

M. le Maire –

Corinne Mangel conserve la parole pour la délibération n°33 pour le partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « Les Môm'en Couleurs » et le CHAN.

Mme Mangel –

Comme Laurent Pommier vous en a déjà parlé, la Ville de Nevers organise un festival de l'humour du 22 au 25 novembre 2023, intitulé « Drôle de Loire ». Cet événement ambitionne de rassembler le public autour de l'humour.

L'association « Les Môm'en Couleurs » a été créée en 2020 à l'initiative des membres de l'équipe du service de pédiatrie de l'hôpital de Nevers. Soucieuse d'améliorer l'accueil des enfants malades, toute l'équipe soignante, en général, organise des événements pour mettre un peu plus de couleurs dans le quotidien de ces enfants hospitalisés.

Dans le cadre du festival de l'humour, la Ville de Nevers souhaite organiser des visites d'humoristes au service pédiatrique du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, en partenariat avec cette association « Les Môm'en Couleurs. »

Aussi, je vous propose de valider le partenariat dont je viens de vous parler, et peut-être que, Monsieur le Maire, M. Philippe Cordier pourrait compléter en parlant de ce service pédiatrique et de cette association.

M. Cordier –

Je vais répéter les propos que j'ai exprimés lors de la Commission 3. C'est une création depuis 2020 par le personnel hospitalier du service de pédiatrie de l'hôpital de Nevers. Depuis 2020, chaque année, sont organisés des événements festifs dans ce service. Ceci en est un supplémentaire.

Nous allons organiser, pour notre part, la venue de magiciens dans ce service au cours du mois d'octobre, avec une association parisienne qui s'appelle « Pour ceux ». Cela s'ajoutera à ce que

« Môm' en Couleurs » propose, pour ce service où les enfants sont hospitalisés, souvent pour des périodes assez longues. Quelquefois ça correspond même à des périodes de rentrée scolaire. Avec l'appui de Laurent Pommier, qui va nous fournir des cahiers scolaires (une centaine de cahiers), nous allons pouvoir organiser, au niveau de ce service, un spectacle de magiciens et de clowns, qui ne pourra qu'égayer les séjours de ces enfants, qui sont coupés un peu du monde.

Tout ceci est une bonne chose pour ces enfants.

M. le Maire –

Si on résume, on pourra assister au festival « Drôle de Loire », dans les conditions du théâtre telles qu'elles sont ; on pourra bénéficier de Master Class, pour ceux qui souhaitent s'essayer à l'humour – je rappelle que, par exemple, à Montréal, il y a une université de l'humour ; et, par cette délibération, des enfants qui peuvent difficilement se déplacer pourront bénéficier de ces humoristes, connus ou moins connus, qui iront les visiter. C'est une opération à plusieurs vertus.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-171

Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association Triodart's

Adopté à l'unanimité.

2023-172

Partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau

M. le Maire –

Ensuite, nous allons examiner la délibération n°35. C'est Françoise Hervet. Sur le partenariat entre la Ville de Nevers, la Compagnie des Ballons Rouges et le lycée Raoul Follereau. Je crois que c'est pour le spectacle Léocadia.

Mme Hervet –

Dans le cadre de l'option Théâtre qui existe maintenant depuis vingt ans au lycée Raoul Follereau, ouverte pour cinq classes, les élèves de terminale travaillent en collaboration avec la Compagnie des Ballons Rouges, domiciliée à Nevers, tout au long de l'année sur une pièce de théâtre.

En juin 2023, un partenariat entre la Ville de Nevers, le lycée Raoul Follereau et la Compagnie des Ballons Rouges a permis une visite technique du théâtre municipal par les élèves et la restitution de leur travail lors d'une représentation théâtrale ouverte au public.

Il est proposé de reconduire le partenariat, sans contrepartie financière, entre les trois parties pour l'année scolaire 2023-2024 selon les conditions notifiées dans la convention tripartite annexée.

Je vous propose donc de renouveler cette collaboration.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ? Une compagnie, à la base, locale, avec le lycée aussi qui porte les cours de théâtre, et la Ville de Nevers.

Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-173

Partenariat avec le Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE 58) dans le cadre des 50 ans de la médiathèque Jean Jaurès

M. le Maire – Nous avons encore une délibération sur la partie Culture. Je crois que c'est Laurent Pommier pour le partenariat avec le CAUE pour les 40 ans de la médiathèque Jean Jaurès.

M. Pommier – Dans le cadre des 40 ans de la médiathèque, qui se tiendront les 14 et 15 octobre, il est effectivement mis en place un partenariat avec le CAUE, le Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre.

Ce partenariat prouve encore le dynamisme culturel de Nevers.

Je vais faire un petit rappel.

Cette bibliothèque municipale Jean Jaurès, fondée en 1832 par Jean Desveaux, maire de Nevers, s'installera dans un premier temps, dans le bâtiment achevé en 1834, construit sur les fondations de l'ancien château des Comtes de Nevers.

Dans les années 1970, un contrat de ville moyenne est établi, et c'est l'opportunité de réfléchir à l'avenir de cette bibliothèque. Il a été décidé de la délocaliser dans un ancien couvent du XVII^e siècle, transformé en lycée technique. L'architecte Froidevaux conduit la rénovation du centre culturel Jean Jaurès, et en 1983 sera inaugurée la médiathèque. On peut dire que, depuis plus de quarante ans, elle est le plus grand établissement de lecture publique du département.

Il est donc proposé de fêter ces quarante ans de la médiathèque le samedi 14 octobre 2023 à travers une programmation élaborée en partenariat avec le Centre d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE 58).

Ce partenariat se propose de consacrer une exposition ludique et interactive dédiée à Denis Froidevaux et à ses réalisations dans la ville de Nevers. Cette journée festive offrira la possibilité à toute personne née en 1983 de souscrire gratuitement à un abonnement annuel à la médiathèque Jean Jaurès.

Pour rappel, les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2023. Merci.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous invite à venir, dans le cadre des différentes manifestations, expositions, à la médiathèque Jean Jaurès, qui n'aura pas son coup de jeune, mais qui l'attend quand même ; mais 40 ans, c'est encore jeune. On peut voir ça comme ça.

ENFANCE JEUNESSE

2023-174

Convention d'objectifs et de moyens : dépistage des troubles oculaires dans les crèches

M. le Maire – Ensuite, nous avons la délibération n°37, pour la convention d'objectifs et de moyens et le dépistage des troubles oculaires dans les crèches.

L'idée, c'est de partager avec vous l'action de dépistage des troubles oculaires en crèche proposée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, dans la mesure où nous avons

constaté que les troubles oculaires étaient détectés tard – ou parfois pas, d’ailleurs – chez de jeunes enfants, ce qui entraîne des erreurs de diagnostic, pouvant finalement entraîner un retard d’apprentissage ; parfois en CP lors de la lecture, mais parfois avant.

La CPTS s’engage à réaliser des séances de dépistage dans tous les établissements d’accueil de la petite enfance gérés par la Ville de Nevers, sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023. On est en plein dans cette période. La CPTS sera tenue de respecter les autorisations données par les familles pour cet examen, et d’accepter la présence des parents, compte tenu de l’âge des enfants, avec un compte rendu de l’examen qui sera remis en main propre ou bien par l’intermédiaire de la crèche de façon confidentielle. Tout cela est fait à titre gracieux. Cela m’apparaît participer à de la bonne prévention. C’est ce que nous vous proposons donc ce soir.

Pas de questions particulières ? C’est donc le moment, pour les parents concernés.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

2023-175 *Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Automne Hivers 2023 – Centre Social Banlay*
Adopté à l’unanimité.

2023-176 *Festival des solidarités 2023 – Convention de partenariat avec BFC International et la Région Bourgogne Franche-Comté*
Adopté à l’unanimité.

2023-177 *Mise à disposition d’un minibus par l’Association des Paralysés de France Handicap pour une classe d’unités localisées pour l’inclusion scolaire à l’école Lucie Aubrac*
Adopté à l’unanimité.

2023-178 *Réalisation d’une fresque à l’école maternelle Jules Ferry – Subvention à la coopérative scolaire*
Adopté à l’unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2023-179 *Conventions de partenariat – Mercredis Multisports de l’École Municipale des Sports*
Adopté à l’unanimité.

2023-180 *Partenariat Ville de Nevers – Comité Départemental de rugby de la Nièvre pour l’organisation des fan-zones durant la coupe du monde de rugby*

M. le Maire –

Nous passons à la partie Sports et Bien être. Yannick Chartier, la délibération n°43, pour le partenariat avec la Ville de Nevers et le Comité Départemental de Rugby pour les fan-zones. On est en plein dedans. J’en profite pour remercier les Meubles Despond, qui nous ont fabriqué gracieusement deux grands drapeaux bleu, blanc, rouge, que vous trouverez dès le prochain match de l’Équipe de France, c’est-à-dire vendredi soir, vers 21 h 00, comme d’habitude.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous sommes en pleine coupe du monde de rugby, et le Comité Départemental de Rugby de la Nièvre organise des fan-zones sur l'esplanade Marcel Narquin pour la retransmission de ces matchs en direct. Il y eu trois retransmissions de matchs sur cette esplanade. Le prochain, c'est vendredi à 21 h 00, et ensuite il y a encore trois dates, si la France continue : le 15 ou 16 octobre, le 20 octobre, et nous serons tous présents le 28 octobre pour supporter notre équipe.

Considérant que les fan-zones sont ouvertes au public dès 19 h 00 ; avec entrée libre et gratuite.

Considérant que la Ville de Nevers est partenaire du Comité Départemental de Rugby dans l'organisation de ces fan-zones et qu'elle apporte à titre gracieux un soutien logistique, matériel, et technique.

Considérant qu'une convention de partenariat établie entre la Ville de Nevers et le Comité Départemental de Rugby fixe les modalités d'intervention et le rôle de chacun.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3.

M. le Maire – Merci. Qui n'a pas profité de cette fan-zone ? C'est le moment.

M. Chartier – J'invite tout le monde à y aller, et à consommer également... C'est ce qui fait l'équilibre, également, de cette fan-zone.

M. le Maire – C'est un bel événement. Je vous assure qu'aujourd'hui c'est important, et je suis bien heureux que nous ayons décidé de cette fan-zone en général, que nous retrouverons pour les Jeux Olympiques, parce que, s'il fallait en faire une à chaque match, c'est des fortunes. Aujourd'hui, nous arrivons à le faire, avec ce partenariat spécifique aussi avec le Comité Départemental. D'une façon générale, je pense que c'est intéressant.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Allez, l'équipe de France de Rugby !

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-181 **Convention de partenariat – Coupe du monde de rugby des écoles**
Adopté à l'unanimité.

2023-182 **Attribution d'une subvention au Canoë Club Nivernais – Organisation du Grand Prix de Nevers Agglomération 2023**
Adopté à l'unanimité

2023-183 **Attribution d'une subvention – Organisation des 25^e Internationaux de Tennis de Nevers-Nièvre**
Adopté à l'unanimité.

2023-184 **Dénomination du stade situé boulevard Patrick Guillot « Stade Jacky Terreau »**

M. le Maire – Délibération n°47. Yannick Chartier, pour une proposition de rendre hommage à quelqu'un que nous avons, beaucoup ici, connu : Jacky Terreau, parti trop tôt. Il y a une proposition de

dénomination du centre départemental de tennis, mais qui est différente de cette dénomination du stade situé Bd Patrick Guillot. Nous vous proposons d'appeler ce stade « Stade Jacky Terreau ». Si le Conseil municipal est d'accord, nous vous inviterons à l'inauguration de ce nom, en présence du président de la Fédération Française de Tennis, qui se déplace aussi pour les Masters à Nevers.

Yannick Chartier.

M. Chartier – Monsieur le Maire, vous avez déjà tout dit.

Je vais résumer un peu cette délibération.

Afin d'honorer la mémoire du Neversois Jacky Terreau, qu'un certain nombre d'entre vous connaissaient, ancien Président du comité de tennis de la Nièvre, puis de la Ligue de Bourgogne, de la Bourgogne Franche-Comté et vice-président de la Fédération Française de Tennis, nous vous proposons d'attribuer son nom à cette installation sportive municipale, qui devrait ainsi « Stade Jacky Terreau (1949-2023) ».

Cette délibération a reçu un avis favorable en commission 3.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Le stade aura désormais cette appellation, que nous officialiserons en fonction aussi du temps du Président de la FFT.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-185

Convention de partenariat entre la SASU La French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation « Nevers Marathon by Nexson », le samedi 25 et le dimanche 26 novembre 2023

M. le Maire – Yannick Chartier, toujours, sur la convention entre la French Run et la Ville de Nevers pour le « Nevers Marathon by Nexson », désormais, les 25 et 26 novembre. Inscrivez-vous.

M. Chartier – On passe à la course.

Considérant que la SASU « La French Run », que vous connaissez, représentée par M. Antoine De Wilde, président et fondateur de la société, organise les samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023, la manifestation sportive « Nevers Marathon By Nexson », déclinée en 4 épreuves de courses à pied : Marathon Kids, Ekiden, semi-marathon et marathon.

Considérant que l'organisateur a sollicité auprès de la Ville de Nevers une aide technique dans l'organisation de cette manifestation sportive.

Considérant que cet événement rassemble plusieurs centaines de participants et publics, et contribue à l'animation et la promotion du territoire de l'agglomération de Nevers. Il relève donc pour la Ville de Nevers d'un caractère « d'utilité publique » reconnu.

Considérant que la Ville de Nevers souhaite répondre favorablement en apportant un soutien logistique et technique, mobilisant son personnel et son matériel au bénéfice de l'organisateur privé afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Considérant que les contributions apportées à titre gracieux à la SASU « La French Run » par la Ville de Nevers sont définies dans une convention de partenariat conclue entre la collectivité et l'organisateur.

Je vous demande l'autorisation de signer la convention correspondante.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour ce beau marathon.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2023-186

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Académie de Boxe Citoyenne ; soutien à l'organisation du gala de boxe 2023 et du Championnat de France

M. le Maire – La délibération n°49 porte sur la subvention exceptionnelle à l'Académie de Boxe Citoyenne, puisque nous aurons un beau gala de boxe organisé à la Maison des Sports et aussi le Championnat de France.

M. Chartier – Oui, Monsieur le Maire, un Championnat de France dans ce cadre du gala de boxe, qui commence à s'instituer en cette fin d'année ; nous avons un peu avancé la date pour que ce gala de boxe puisse incorporer ce championnat de France, avec notre sportif neversois Sofiane Khati.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire sécurisant les relations entre les associations et les pouvoirs publics ;

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que l'association sportive « Académie de Boxe Citoyenne » organise le samedi 4 novembre 2023, un gala de boxe à la Maison des Sports.

Considérant que cet événement exclusif pour notre territoire proposera aux Neversois une soirée exceptionnelle avec des rencontres de boxe de niveau National et International.

Au programme sur l'ensemble de cette soirée :

- 2 assauts de Boxe Educative,
- 10 combats de Boxe Amateur,
- 1 combat Pro National Masculin,
- 1 combat Pro National Féminin,
- 1 combat Pro pour le Championnat de France de boxe professionnelle (poids moyen) opposant Sofiane Khati (ABC Nevers) et Gaston Due (Béziers).

Afin de soutenir l'organisation de cet événement, je vous propose d'attribuer à l'Académie de Boxe Citoyenne une subvention exceptionnelle de 4 500 €, et de m'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante, comprenant l'aide logistique et technique apportée par la Ville de Nevers.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 3.

Une belle soirée, où nous invitons tout le monde à venir nombreux, pour soutenir notre boxeur dans ce championnat de France.

M. le Maire –

Merci bien. On ne pourra pas être comme le stade de Marseille, qui accueille la coupe du monde de rugby en deux jours, mais nous serons capables d'accueillir le SIIVIM et la boxe en un mois ; c'est mieux que rien.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2023-187

Convention de partenariat – Marché aux truffes

Adopté à l'unanimité.

2023-188

Action Cœur de Ville – Avenant de prorogation à la convention-cadre pluriannuelle

Adopté à l'unanimité.

2023-189

Journées Portes Ouvertes de la base aérienne 702 d'Avord – Attribution d'une subvention

M. le Maire –

Nous avons gardé le meilleur pour la fin. Corinne Mangel va nous faire prendre de la hauteur, avec les Journées Portes Ouvertes que nous avons vécues, et qui étaient magnifiques, samedi et dimanche, à Avord. Je rappelle que c'est tous les sept ans, et que c'est vraiment un événement exceptionnel.

Je voulais en profiter pour remercier Corinne Mangel d'avoir contribué au passage de la Patrouille de France, qui est un événement exceptionnel pour notre ville. Et je le dis, parce que cela n'a pas été marqué comme cela, mais c'est grâce à l'action de la Ville de Nevers que nous avons eu ce passage ; cela ne s'est pas fait par l'air du temps. C'est un événement d'avoir l'AWACS chaque 14 juillet, puisque c'est devenu une tradition ; peut-être d'autres avions à venir, avec le développement de l'aéroport, sur lequel nous travaillons. Un hommage de la Patrouille de France, à Nevers, je crois que cela ne s'était jamais produit.

Corinne Mangel.

Mme Mangel –

Merci, Monsieur le Maire.

Le Chef d'État-Major de l'Armée de l'Air et de l'Espace a désigné cette année la base aérienne 702 « Capitaine Georges Madon » pour ouvrir ses portes au public les 30 septembre et 1^{er} octobre derniers. Ces deux Journées Portes Ouvertes, dont l'accès à la base est gratuit, après inscription sur un site Internet dédié, ont permis à 50 000 personnes sur les deux jours d'assister à cet événement de dimension populaire tourné vers la jeunesse cette année. Le dernier événement remonte à 2016, sur la base.

Plusieurs conventions de « Classe Défense » ont, d'ores et déjà, été signées avec des établissements scolaires du Cher, mais également de la Nièvre, renforçant le lien Armée-Nation, la base aérienne recevant plus de 1 500 élèves chaque année, y compris, chez nous, les brevets d'initiation aéronautique, la préparation militaire marine et puis toutes nos Classes Défense.

Sur cette base aérienne, il y a au total 114 métiers.

Lors de ces Journées Portes Ouvertes, les capacités et les différents métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace ont été présentés de manière démonstrative, pédagogique, et surtout pour montrer le professionnalisme du personnel et son engagement au service de la France, afin de susciter,

voire renforcer les vocations de jeunes recrues pour rejoindre ses rangs et s'installer également dans le bassin ligérien.

Avant de continuer, je précise que pas mal de conjoints ou conjointes de cette base travaillent sur Nevers ou les environs, notamment également au centre hospitalier.

Pour rappel, je remercie la base aérienne 702, car je n'avais demandé que le passage de l'AWACS, mais, en fait, deux compagnies sont venues pour participer au 14 juillet à Nevers, donc plus de 60 militaires et également la présence du commandant de la base, le colonel Richard Gros. Bien sûr, nous avons eu également le survol de l'AWACS, et tout cela faisant rayonner aussi bien nos institutions que notre territoire.

Ces Journées Portes Ouvertes étaient tournées vers la jeunesse.

Afin de répondre pleinement aux attentes de tous et de réserver un accueil à la hauteur de l'ambition de cette manifestation, qui était vraiment grandiose, avec la Patrouille de France, le samedi et le dimanche,

Et considérant que la Ville de Nevers souhaite encourager et soutenir cet important événement,

Je vous propose d'attribuer une subvention à la base aérienne 702 « Capitaine Georges Madon » d'un montant de 1 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023, opération 1121, nature 65731.

Cette année, je le répète, le 14 juillet, nous avons toujours l'habitude d'avoir l'Historic Overlord Club. J'ai voulu donner, en accord avec le Maire, une dimension beaucoup plus festive et en rapport avec le 14 juillet, c'est-à-dire des défilés militaires ; et, là, nous avons obtenu deux compagnies de la base d'Avord, ce qui est quand même très exceptionnel. Un retour d'ascenseur.

Voilà pour ces Journées Portes Ouvertes, qui ont attiré beaucoup de monde.

Je reviens sur le passage de la Patrouille de France. Nous avons eu le leader, Aurélien Declercq. Il nous a dit qu'il passait à 10 h 55 le lendemain. Nous avons prévenu la Ville de Nevers et le service Communication a énormément bien œuvré, en s'adressant à Mme Niquet-Petitpas, la Directrice des Services de l'Éducation Nationale, afin qu'elle accepte que tous les élèves, les primaires, les collégiens, les lycéens, voire même les étudiants, puissent être dans les cours de récréation à partir de 10 h 50, parce qu'un passage militaire, quand on dit 10 h 55, c'est 10 h 55.

Aux Archives, j'ai eu, depuis cela, un certain nombre de classes, et les enseignants ont dit que c'était fabuleux ; ils sont sortis dans les cours, et tous ces jeunes étaient vraiment émerveillés, car les gens ne pensaient pas qu'il y aurait un largage de fumigènes bleu, blanc, rouge. Comme je le dis, les vocations, bien souvent, ça vient d'en bas. Comme je l'ai dit à l'un des généraux qui étaient présents aux Journées Portes Ouvertes, et qui a trouvé cette initiative vraiment fabuleuse, même si on est petit, même si on est collégien, même si on est lycéen, peut-être que ça peut faire son chemin. Je le dis, il y a plus de 114 métiers au sein de la base.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des interventions ?

François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, Madame Mangel, je ne voudrais pas interrompre un si bel élan d'enthousiasme.

Mais j'aurai quand même une ou deux petites réserves, et une position de principe.

D'abord, je ne me rappelle pas qu'on ait déjà subventionné des Portes Ouvertes : par exemple, celles des lycées généraux ou des lycées agricoles, ou les Portes Ouvertes de l'ISAT, ou les Portes ouvertes du Technicentre SNCF...

Donc je m'étonne qu'on attribue une subvention de 1 500 € aux Portes Ouvertes d'une base militaire aérienne (même si je veux bien croire que Nevers a des liens étroits avec la base d'Avord).

Cela pose d'autant plus question quand on sait que la loi de programmation militaire vient d'augmenter de plus de 40 % le budget des armées pour les six ans à venir. 413 milliards d'euros pour le budget de l'armée dans les six ans à venir. Je sais, comme dit l'adage, qu'on ne prête qu'aux riches, mais je me demande si ces 1 500 € sont bien utiles, et s'ils ne seraient pas mieux utilisés ailleurs.

Mais, plus fondamentalement, sur ce sujet, j'aurais une position de principe, effectivement ; en tant que militant pour la paix, pour l'instauration d'une Culture de Paix, et, *a fortiori*, en direction de notre jeunesse. Et cela peut être un vrai débat de fond entre nous. Il y a un débat de fond sur l'attitude à avoir dans la période actuelle. Dans les termes de la délibération, il y a des choses qui me dérangent.

Ces Portes Ouvertes, c'était un événement, je cite, « *tourné vers la jeunesse* ».

Il s'agit, je cite, de « *susciter, voire renforcer les vocations de jeunes recrues pour rejoindre les rangs de l'armée* ».

Le rapport évoque également les « Classes Défense », dont l'objectif est de « *renforcer les liens Armée-Nation* ».

C'est ce qui est écrit dans ce que vous nous soumettez au vote.

Je pense que tout cela ne sent pas très bon, dans le climat actuel, et que cela participe d'une forme de « militarisation des esprits », de préparation de la Nation à la guerre, et notamment de notre jeunesse, avec les « Classes Défense » et le « Service National Universel ».

Je pense, tout simplement, que ce climat n'est pas bon. Que si l'on veut la paix, il faut préparer la paix. Qu'il n'y a rien de plus urgent que de désamorcer toutes les logiques de guerre, dans un monde qui est aujourd'hui au bord du gouffre – il y a 40 conflits dans le monde, en plus de celui qui est à nos portes –, et que pour cela il faut relancer le combat pour la paix. Jean Jaurès disait : « *L'affirmation de la paix est le plus des grands combats* ». Le combat pour la paix est certes beaucoup plus difficile que de se laisser couler vers la guerre, mécaniquement, naturellement. Et c'est ce qu'on fait en ce moment. Et cela passe par la promotion d'une « Culture de Paix », au lieu d'inciter nos jeunes générations à rejoindre les rangs de l'armée.

C'est pourquoi cette subvention me semble, symboliquement, lourde de sens. Je préférerais mille fois qu'on fasse comme la Ville de Varennes-Vauzelles (je ne la prends pas en exemple ! quoique...). Vous avez vu que la Ville de Varennes-Vauzelles a fait le choix de réintégrer le réseau international des Villes pour la Paix, et qu'elle a accueilli la semaine dernière le Président de l'Association « Mayors for Peace » (les Maires pour la Paix) qui n'est autre que Philippe Rio, qui a été élu « meilleur Maire du monde » en 2022 ; Philippe Rio qui a planté, avec Olivier Sicot et des enfants des écoles de Varennes-Vauzelles, un ginkgo biloba sur l'Esplanade de la Paix : le ginkgo biloba, cette espèce d'arbre qui a été la seule à survivre aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki.

Voilà, je pense, des symboles d'une portée radicalement différente que cette subvention municipale. Je ne vous fais pas de procès d'intention, Monsieur le Maire, je sais que vous n'êtes pas un va-t-en-guerre, mais ne nous habituons pas nous-mêmes au bruit des bottes, et ne glissons pas nous-mêmes sur cette pente dangereuse qui, une fois encore, prépare les esprits au pire.

Voilà pourquoi, par principe, je voterai contre cette délibération. Sans aucune animosité envers la Patrouille de France (c'était très beau) ni envers les militaires de la Base d'Avord, bien évidemment. Mais ce que je leur souhaite, c'est de ne jamais avoir à se servir de leurs avions.

M. le Maire –

Je vais vous répondre, et je passerai ensuite la parole à Corinne Mangel.

Ce que vous dites, qui ne pourrait ne pas être d'accord sur le principe ? J'ai eu un père qui était au Mouvement de la Paix ; raison de ne pas douter de cela, au moins. Néanmoins, aujourd'hui c'est inefficace. C'est sûr qu'il faut cultiver la paix. Mais, aujourd'hui, pour avoir la paix, il faut avoir la dissuasion, pour ne pas être en guerre. C'est cela, la difficulté. Sinon, tout territoire qui n'est pas capable de se défendre est vulnérable, et incite la guerre, pour aller subir une éventuelle conquête. On le voit sur des pays frontaliers à certains autres.

Je dis que l'on peut promouvoir les deux, tout en assurant sa souveraineté de défense.

M. Diot –

C'est le « en même temps ».

M. le Maire –

Ben, oui, c'est peut-être le « en même temps », mais c'est un état d'esprit aussi, et ce n'est pas un état d'esprit de guerre. Mais quand le Président de la République met des moyens malheureusement comme jamais dans la défense (parce que je suis comme vous, je préférerais qu'ils soient mis dans autre chose), aujourd'hui, c'est aussi protéger nos concitoyens et les Français, parce que, si nous ne sommes pas à la hauteur de pouvoir repousser une attaque, nous serons victimes, comme d'autres pays, de ce qui se passe ici, et on voit bien que ça se passe plus loin et que ça se passe à côté, on voit bien des incertitudes dans certains pays d'Afrique, pas tous heureusement. On a vu, en recevant une délégation congolaise, qu'en réalité les Africains étaient loin d'être anti-Français, et savent faire la part des choses, mais c'est un autre débat.

Je suis en même temps d'accord avec vous, et, en même temps, je dis que ça ne suffit pas.

Je pense que le sujet n'est pas d'encourager la guerre en versant 1 500 € à Avord ; il est d'entretenir d'excellents rapports avec la base d'Avord. Je pense que nous devons être la seule ville à « détourner » un avion des Champs-Élysées. C'est vraiment un événement qui n'est pas pour la satisfaction des élus, mais qui est pour notre population, qui n'a pas plus de base militaire à Nevers. Vous le savez, notre aéroport est aussi très utilisé par la base d'Avord, pour former ses pilotes. Nous les avons aidés aussi quand ils étaient en travaux sur la base d'Avord, et tout cela dans d'excellentes relations avec les différents colonels. J'ai retrouvé le colonel Kaladjian samedi qui est maintenant à l'État-major à l'Élysée.

Ce n'est pas nous qui allons encourager la guerre, bien évidemment, comme cela. C'est une façon aussi d'avoir des retours sur les échanges que nous avons. Je pense que nous apporter le drapeau bleu, blanc, rouge dans le ciel de Nevers, de l'agglomération et de la Nièvre est quand même un événement auquel les Nivernais ont été plutôt sensibles, et qui ne serait pas possible sans nos relations.

Je précise que nous avons donné quelques moyens matériels, et que, pour ceux qui n'y sont pas allés, c'est un événement extraordinaire et exceptionnel, avec des pilotes qui coupent le souffle, et au-delà de ce que l'on peut voir dans certains films et à la télévision, parce que, là, c'est pour de vrai.

Je ne pense pas qu'il faut aller voir derrière notre aide autre chose que ce qu'elle est, qui est de bonnes relations entre deux aéroports, et une base aérienne qui est une des plus importantes de France, qui a une vocation de protection, avant de faire la guerre.

Je rappelle que c'est la seule base qui accueille des AWACS, qui sont des avions de protection de nos pays, et pas des avions d'attaque. Dans ce que l'on m'a expliqué, dès qu'il y a un chef d'État en mouvement, il y a un AWACS qui vole, systématiquement, pour garantir la stabilité de nos institutions qui pourrait être menacée ; et qui permet de détecter très loin, avec des

technologies exceptionnelles aussi, d'éventuelles menaces. L'espace aérien français est protégé 24 h/24, et ce n'est pas une réjouissance, mais c'est une nécessité aujourd'hui. Il ne faut pas faire croire aux gens que, sans moyens, on pourrait éviter la guerre. Avoir une dissuasion permet d'éviter la guerre. C'est fausement, d'ailleurs, que l'on a dit qu'il n'y avait pas eu de guerre en Europe depuis 1945, il y a la guerre aux portes de l'Europe ; il n'y a pas la guerre véritablement en Europe, mais elle n'est pas loin, et avec certaines conditions qui rappellent ce qu'on a pu apprendre dans les cours d'histoire, puisqu'on ne l'a pas vécu, mais, malgré tout, qui nous a été parfois rapporté.

Je ne vais pas disserter ce soir sur tous ces sujets. Il m'empêche qu'il faut que nous puissions assurer notre sécurité, et je regrette que nous devions mettre des crédits comme ceux-là. Mais aujourd'hui ce n'est pas la volonté du Président de la République ; c'est la situation internationale qui fait que, si nous ne sommes pas à la hauteur des choses... Et remercier aussi tous les hommes et les femmes, qui, tous les jours, assurent notre sécurité sans que nous y pensions, puisque c'est le cas.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur Derouault.

M. Derouault – Nous n'avons pas eu de réponse, par contre, à la première partie de l'intervention, sur le fait que nous n'avons jamais voté de subvention pour des Portes Ouvertes. Si vous vous en rappelez, n'hésitez pas à nous le redire.

M. le Maire – Des Portes Ouvertes, en général ? Ou à Avord ?

M. Derouault – « Des Portes Ouvertes pour la jeunesse ». La délibération est faite pour la jeunesse. Des Portes Ouvertes pour la jeunesse, il y en a plein, et notamment par des établissements de notre territoire, qui auraient bien besoin, par contre, de ces 1 500 €, qui sont trois secondes du budget de la base d'Avord, sûrement ; et je ne suis pas sûr que cela ait vraiment bien servi à nos militaires. Par contre, 1 500 €, pour un de nos lycées, cela peut faciliter certaines choses.

M. le Maire – Entendons-nous bien. J'entends votre question. L'idée, ce n'est pas de savoir si on a déjà financé des Portes Ouvertes ou pas. Nous avons déjà financé des Portes Ouvertes, notamment dans les établissements universitaires. Après, nous n'avons pas vocation à financer toutes les Portes Ouvertes. C'est un événement exceptionnel qui n'a lieu que tous les 7 ans. Il y a des commandants de base qui ne connaîtront pas cet événement. Il faut donc voir aussi le privilège et la place qui est faite à Nevers parce que nous avons des relations ; y compris, parfois, de faire venir des avions d'exception. Il faut voir aussi ce que la présence d'Avord génère. Je rappelle que nous avons accueilli des hélicoptères de l'armée américaine ; que, pendant, malheureusement, la guerre du Golfe, c'était aussi une zone de pose des avions qui repartaient après ; et que tout cela génère des recettes aussi à notre aéroport sans commune mesure avec ce montant de 1 500 €.

Pourquoi est-ce en direction de la jeunesse ? Si nous sommes encore tous là dans sept ans, je vous invite à covoyer, et vous verrez le nombre de jeunes qu'il y avait là-bas ; le nombre de jeunes ! Énorme ! Qui ne sont pas forcément dans un esprit guerrier, mais qui viennent découvrir, d'abord, notre capacité, parce que c'est aussi une fierté française ; et ensuite les différents métiers autour de la sécurité, qui ne sont pas que d'aller faire la guerre à un pays voisin, mais qui sont aussi des métiers très techniques, très technologiques aujourd'hui, et donc qui génèrent des vocations de gens qui ne feront peut-être jamais la guerre, mais qui peuvent aussi avoir un épanouissement dans ce type de métiers, la construction d'avions, le pilotage d'avions, ou d'autres appareils.

Je le vois vraiment sous un angle d'encouragement à la jeunesse de découvrir ce qu'est aussi l'aviation, et l'aviation militaire, en particulier. C'est plutôt sous cet angle qu'il faut le percevoir.

Y a-t-il des voix contre ? 6 voix contre. Des abstentions ? Majorité pour cette délibération.

Oppositions: 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

M. le Maire –

Vous vouliez rajouter quelque chose, Corinne Mangel ?

Mme Mangel –

Oui, tout d'abord je fais le cadeau à François Diot du magazine de la base aérienne, « *Ciel d'Avord* ». Je lui donnerai à la fin.

Et puis j'ai un petit message à vous transmettre de la part du Colonel Richard Gros, le commandant de la base aérienne 702 « Capitaine Georges Madon » :

« Durant ces deux jours, nous avons accueilli le public dans les meilleures conditions, et fait de ces deux jours un rendez-vous inoubliable. Un travail considérable de logistique et d'organisation a été réalisé par l'ensemble du personnel de la base, avec l'assistance des collectivités locales, dont la vôtre.

Vous avez été des rouages essentiels à la bonne marche de chacune de nos actions en faveur de nos Journées Portes Ouvertes, et ce bel événement sera aussi le fruit de votre soutien indéfectible.

Aussi, je souhaite, par ce message, vous remercier formellement, au nom de la BA 702, et en mon nom propre, pour l'aide que vous avez apportée.

Bien à vous.

Colonel Richard Gros. »

M. le Maire –

Je voulais ajouter que j'ai pu croiser là-bas un certain nombre de Nivernais samedi, qui ont largement apprécié cet événement. Ce n'est donc pas non plus complètement à côté que l'on puisse s'exprimer là-dessus.

Je voulais vous annoncer quelques informations, car nous avons épuisé l'ordre du jour.

Tout d'abord, Catherine Vautrin, ancienne ministre et ancienne maire de Reims, désormais présidente de l'ANRU, souhaite venir visiter les travaux sur le quartier du Banlay. Nous avons eu la Directrice de l'ANRU qui est Neversoise.

C'est vraiment une initiative de sa part. Il y a une date qui est proposée, mais qui tombe en plein pendant la Convention des Intercommunalités, et nous allons donc essayer de décaler. Nous vous le dirons, si vous souhaitez la rencontrer.

Deuxièmement, je voulais vous informer, car nous souhaitons associer au maximum tous les élus municipaux, d'un travail qui est en train de se faire sur un éventuel permis de louer. Je voulais vous dire que la Ville de Nevers réfléchit à cela, et nous souhaiterons donc aussi associer l'ensemble des membres du Conseil avant de nous prononcer. Nous vous proposons que nous puissions ébaucher un peu les choses, et un groupe de travail pourrait fonctionner, pour que nous puissions prendre une décision. C'est quelque chose qui peut interpeller, mais c'est quelque chose qui a aussi vocation à éviter l'habitat indigne, et à faire en sorte que les gens soient logés, quels que soient leurs revenus, correctement. C'est comme cela que nous voyons les choses.

Tout à l'heure, j'ai évoqué « Octobre Rose ». Évidemment, je voulais surtout, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, avoir une pensée pour toutes les femmes victimes du cancer du sein, à leur famille, à l'entourage, parce qu'on sait très bien que ça implique des tas de

conséquences. Évidemment, nous pensons à elles, en leur souhaitant de guérir le plus vite possible, et d'éviter les récurrences, qui sont souvent nombreuses encore dans ce domaine. « Octobre Rose », ce n'est pas que de la couleur, c'est aussi avoir une pensée à l'égard de toutes ces femmes qui sont en difficulté de santé.

Je voulais terminer en vous disant que nous nous retrouverons, sauf changement, au prochain Conseil municipal le 14 novembre.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que je lève la séance. Je remercie les services, et je vous souhaite une bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Michel Suet

Denis Thuriot

Rose-Marie Gerbe